

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 16 décembre 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain du Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 décembre 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER – Mme Sarah BOUKAALA – M. Paul BRON – Mme Jeanne JORDANOV – M. Patrice VOIR - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Marie-José SALAT - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain CARIGNON.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 21H à 22H46
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16H25 à 17H26
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H05 à 15H50
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 19H à 20H40
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H05 à 16H02
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 15H05 à 22H46
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 16H24 à 22H46
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H05 à 22H46
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 19H45 à 22H46
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 15H05 à 20H50 et de 20H57 à 22H25

Absents :

M. Alain BREUIL de 20H50 à 20H57 puis de 22H25 à 22H46
Mme Mireille d'ORNANO de 20H50 à 20H57 puis de 22H25 à 22H46
M. Alain CARIGNON de 21H00 à 21H03.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Anne-Sophie OLMOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Installation de M. CARIGNON (Non inscrit)
Création d'un nouveau groupe Grenoble Gauche Solidaire

Question orale :

- Question orale présentée par M. CARIGNON portant sur les mesures pour améliorer la situation en matière de circulation.

Réponse de M. le Maire.

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019 a été adopté.
Pour : 56 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).**

DELIBERATION N° 1-(20963) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme BERNARD.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(20854) - FINANCES - Budget primitif 2020 : vote des taux d'imposition.

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, Mme D'ORNANO, M. CARIGNON, M. VOIR, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, Mme TAVEL, M. CAZENAVE, Mme LHEUREUX, M. MONGABURU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de maintenir, pour 2020, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 3-(21253) - FINANCES - Budget primitif 2020 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, Mme D'ORNANO, M. CARIGNON, M. VOIR, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, Mme TAVEL, M. CAZENAVE, Mme LHEUREUX, M. MONGABURU, M. BRON, Mme COMPARAT, M. le Maire.

Amendement n°1 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Amendement n°2 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de
268 426 659 € en section de fonctionnement
99 111 655 € en section d'investissement,**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 201 071 €**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clemenceau d'un montant de 564 599 €,**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 1 020 666 €,**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Cuisine centrale d'un montant de 394 823 €,**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Mistral Eaux Claires d'un montant de 31 393€,**
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant de 2 604 500 €,**
- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 400 000 €, selon le détail suivant :**
 - 200 k€ au titre du PAE Châtelet**
 - 200 k€ pour le rachat de places de parking de la ZAC Flaubert.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 2

Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 4-(21254) - FINANCES - Budget primitif 2020 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, Mme D'ORNANO, M. CARIGNON, M. VOIR, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, Mme TAVEL, M. CAZENAVE, Mme LHEUREUX, M. MONGABURU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de :

3 401 681 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 201 071 euros,

3 105 300 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de :

1 141 843 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 1 020 666 euros,

1 141 232 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :

1 096 599 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 564 599 euros,

60 000 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de :

6 600 704 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 394 823 euros,

1 338 117 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :

1 131 393 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 31 393 euros,

1 101 153 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 6 Réussir Grenoble +4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 5-(21255) - FINANCES - Budget primitif 2020 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. CONFESSON, M. CARIGNON, M. MALBET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2020 ainsi que la maquette budgétaire de la Régie Lumière qui s'équilibre à :

2 714 500 euros en section de fonctionnement,

2 603 625 euros en section d'investissement.

- de dire que ce budget est financé notamment par une subvention du budget principal de la ville d'un montant de 2 604 500 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 6-(20973) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions de plan de sauvegarde dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) des Villeneuves.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. le Maire.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche -

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions du plan de sauvegarde phase 2 des copropriétés 70° 80, 100, 130, 150, 170 galerie de l'arlequin

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les cinq conventions du plan de sauvegarde phase 2 des copropriétés 70° 80, 100, 130, 150, 170 galerie de l'Arlequin

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 7-(21235) - ADMINISTRATION GENERALE - Bilan annuel d'accessibilité.

Intervention(s) : Mme GARNIER, M. CHAMUSSY, M. MALBET, M. CARIGNON, M. CAZENAVE, M. BACK, Mme D'ORNANO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2018-2019 de la Commission communale d'accessibilité.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 8-(21244) - AFFAIRES SCOLAIRES - Enseignement du 1er degré – Ouverture de l'école élémentaire Marianne COHN, affectation de locaux à usage scolaire et modifications de périmètres scolaires.

Intervention(s) : M. MALBET, M. CARIGNON, M. BRON, M. FRISTOT, M. BACK.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à affecter les locaux de l'école Marianne COHN à l'usage scolaire dès le 1^{er} juin 2020 ;

- d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2020 les modifications de périmètres scolaires comme indiquées en annexe. Les enfants relevant du périmètre de Marianne COHN nouvellement scolarisés entre le 1er janvier et le 7 juillet 2020 seront dirigés vers les écoles voisines en fonction des places disponibles ;

- d'affecter aux adresses récentes un périmètre scolaire comme indiqué dans le tableau en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

VOEU N° 123-(21644) - Contre le recul du droit à la santé pour toutes et tous, déposé par le groupe Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes.

Intervention(s) : M. MACRET, M. CHAMUSSY, M. VOIR, M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au Gouvernement de renoncer à son projet d'instauration d'un délai de carence pour l'accès aux soins des demandeurs d'asile et de mise en place de nouvelles entraves à l'ouverture des droits AME pour les étrangers en situation irrégulière.

- de demander aux parlementaires de se mobiliser dès demain pour faire barrage à ce recul sans précédent pour l'accès aux soins de personnes vulnérables.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

VOEU N° 124-(21645) - relatif au dépôt d'une loi pour renforcer l'interdiction à toute personne condamnée pour des faits de corruption ou de détournement de fonds ou de bien public de briguer un mandat électif, déposé par le groupe Ensemble à Gauche et amendé par le groupe Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes .

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. COUTAZ, M. CARIGNON, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Un amendement est présenté oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 – Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Un amendement est présenté oralement par M.COUTAZ, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'interpeller tous les parlementaires pour qu'ils déposent une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 131-26-1 du code pénal, lequel prévoirait que la peine d'inéligibilité puisse être prononcée à titre définitif à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de membre du Gouvernement ou un mandat électif public au moment des faits.

- de demander au Maire de porter cette interpellation et de lui rendre compte des réponses qu'il aura obtenues.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON).

DELIBERATION N° 9-(21256) - REAMENAGEMENT URBAIN - Convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Grenoble entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Mobilités.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire, M. MONGABURU

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Grenoble à intervenir entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 10-(21144) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Fonds de concours - Participation financière de la ville de Grenoble à la prise en charge de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public dans le cadre de l'opération Cœur de Ville Cœur de Métropole.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement à Grenoble-Alpes-Métropole d'un fonds de concours complémentaire dans le cadre de l'opération Cœur de Ville Cœur de Métropole, au titre de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public, d'un montant de 37 264,70 € ;**
- **de valider les modalités de paiement ci-dessus exposées, et notamment le paiement en une fois à la fin de l'opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces versements.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 11-(21243) - ENVIRONNEMENT - Convention tripartite entre la ville de Grenoble, M. Tenailleau, et la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Grenoble-Alpes-Métropole, pour la création de 3 mares au Centre Horticole de la Ville de Grenoble

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la réalisation du projet d'aménager trois mares sur le site du Centre Horticole ;**
- **d'approuver les termes de la convention tripartite entre la Ville de Grenoble, M. Tenailleau, et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère pour la création de trois mares sur le site du Centre Horticole de la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(21239) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition d'un terrain attenant à l'hôtel Lesdiguières : convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'Association Mille Pousses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition des espaces ci-dessus mentionnés au profit de l'Association Mille Pousses,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(21280) - ENVIRONNEMENT - Convention de maîtrise d'ouvrage d'unique entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'installation d'une station de gaz naturel de ville au Marché d'Intérêt National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et de des Ecologistes (Mme DJIDEL).

DELIBERATION N° 14-(21209) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour la réhabilitation des bâtiments ZA Peupliers Nord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant Grenoble-Alpes Métropole comme maître d'ouvrage des travaux de rénovation de l'enveloppe des bâtiments des 2 et 6 rue des Trembles à Grenoble, situés sur la ZA des Peupliers ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(21232) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Procès-verbal de mise à disposition de locaux et signature d'une convention avec Grenoble-Alpes Métropole pour la compétence Emploi et Insertion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de locaux à Grenoble Alpes Métropole pour la compétence Emploi et Insertion ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec Grenoble-Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(21231) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 au procès verbal d'affectation des biens immobiliers au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers du CCAS ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(21040) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Réalisation d'un diagnostic préalable à la restauration de l'ancien Musée-Bibliothèque.

Intervention(s) : Mme CADOUX ; M. CARIGNON.

Amendement n°1 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Amendement n°2 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Amendement n°3 présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 3 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de solliciter tous types de subventions, notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental pour la réalisation de cette étude ;**
- **d'autoriser le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation de cette étude ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 18-(21131) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Tour Perret – Chantier test de restauration des bétons et autorisation de demande de subvention.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contenu du chantier test de restauration des bétons de la tour Perret tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des dossiers de demande de subventions pour ce chantier test auprès de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Contre : 1 Ensemble à Gauche (M. TUSCHER).

DELIBERATION N° 19-(21182) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cité de l'Abbaye - Jouhaux :
Projet arrêté pour le classement du Site Patrimonial Remarquable autour de la cité de l'Abbaye, située sur la Commune de Grenoble.

Intervention(s) : Mme CADOUX, M. CARIGNON, M. FRISTOT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le projet arrêté du futur Site Patrimonial Remarquable, avec son périmètre et proposition de document de gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 20-(21154) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Loi MAPTAM - Transfert de propriété du local économique situé 66 place des Géants à Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit du local économique situé 66 place des géants, et cadastré section ET n°139, d'une superficie d'environ 145 m² à Grenoble-Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce transfert et notamment l'acte de transfert de propriété du bien précité à titre gratuit.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(21212) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition temporaire à titre gratuit d'appartements désaffectés du parc des logements de fonctions instituteurs au CCAS - Avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale, annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 22-(21120) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Plan de cession 2020 - Vente en bloc de dix logements et de leurs annexes, situés dans la copropriété Résidrac sise à l'angle des rues Ampère et Docteur Calmette à Grenoble, à ACTIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession en bloc des lots n°8, n°47, n°49, n°51, n°59, n°69, n°83, n°90, n°125 et n°134 à l'office public ACTIS ;**
- **de dire que le prix de cession en bloc est de 1 180 000 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 23-(21039) - LOGEMENT - Mur Mur 2 – Principe de prolongation de la convention de participation de la commune de Grenoble – Signature d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider le principe de proroger le dispositif MUR MUR 2 selon les mêmes modalités que celles définies dans la délibération datée du 18 juillet 2016 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(21147) - LOGEMENT - Convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'État pour le logement des travailleurs saisonniers ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(21234) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition précaire à des associations sur le secteur de St Bruno.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les conventions à titre précaire et gratuit avec les associations :**
- **Cuisines sans frontières,**
- **Beyti ,**
- **l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection,**
- **3 Amie.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(21211) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à jour des conventions de mise à disposition gratuite de locaux collectifs résidentiels par ACTIS à la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition des locaux collectifs résidentiels par ACTIS à la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(21032) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Gren' de Projets
- Approbation de la promesse de bail emphytéotique consentie à Grenoble Habitat pour la Villa Clément.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la promesse de bail emphytéotique consentie à Grenoble Habitat ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, telle qu'annexée ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser le projet de promesse, conformément au protocole ;
- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à l'issue de la promesse et ce pour une durée de 55 ans ;
- de dire que le bail sera consenti à l'euro symbolique compte-tenu du caractère d'intérêt général et très social du projet ;
- d'autoriser Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à effectuer les études nécessaires au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique, le bail emphytéotique et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 28-(20653) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Gren' de projets

- Approbation de la promesse de bail emphytéotique consentie à l'association La Grande Saison pour le bâtiment "Orangerie".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la promesse de bail emphytéotique consentie à l'association La Grande Saison ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, telle qu'annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser le projet de promesse, conformément au protocole ;
- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association La Grande Saison ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à l'issue de la promesse et, pour une durée de 45 années ;
- de prévoir une clause de revoyure dans le bail emphytéotique qui permettra 10 années avant la fin du contrat de discuter des modalités d'une éventuelle prolongation pour une durée comprise entre 5 et 10 années supplémentaires ;
- de dire que le bail sera consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle de 6 000 euros ;
- de reporter le paiement de la redevance des 5 premières années sur les années suivantes, de telle sorte qu'une somme de 750 euros sera ajoutée au paiement de la redevance, à partir de la sixième année ;

- d'autoriser l'association La Grande Saison ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à effectuer les études nécessaires au projet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique, le bail emphytéotique et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 29-(2018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Gren' de Projets
: Cession du pavillon sud de la caserne de Bonne à la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ou à toute autre personne morale s'y substituant, le pavillon Sud de la Caserne de Bonne, situé 54 boulevard Gambetta, cadastré section DI n°178 pour un montant de 239 400 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN) + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 30-(21183) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Gren' de projets
- Approbation de la promesse de bail emphytéotique consentie à l'association Grownoble pour le bâtiment "Couvent des Minimes".

Intervention(s) : Mme CADOUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la promesse de bail emphytéotique consentie à la SASU Grownoble ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, telle qu'annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de promesse, conformément au protocole ;

- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec la SASU Grownoble ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à l'issue de la promesse et, pour une durée de 45 années ;

- de prévoir une clause de revoyure dans le bail emphytéotique qui permettra 10 années avant la fin du contrat de discuter des modalités d'une éventuelle prolongation pour une durée comprise entre 5 et 10 années supplémentaires ;
- de dire que le bail sera consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle de 4567 euros ;
- de reporter le paiement de la redevance des 5 premières années sur les années suivantes, de telle sorte qu'une somme de 570 euros sera ajoutée au paiement de la redevance, à partir de la sixième année ;
- d'autoriser la SASU Grownoble ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à effectuer les études nécessaires au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique, le bail emphytéotique et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 31-(21230) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Demande de sorties de portage et de minoration foncière sur les tènements 17 rue Joseph Bouchayer et 82 rue Anatole France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de l'EPFL-D la cession de la parcelle cadastrée HV 137 située 17 rue Joseph Bouchayer à Actis pour la réalisation d'une opération de 23 logements locatifs sociaux d'une surface de plancher d'environ 1 456 m², au prix de 305 760 € ;
- de solliciter de Grenoble-Alpes Métropole l'application du fonds de minoration foncière, pour un montant de 36 072,66 € pour l'orientation 1 et 244 620 € pour l'orientation 2 ;
- de participer aux coûts du portage pour un montant de 47 628,28 € ;
- que les montants susmentionnés pourront être modifiés à la marge en fonction de l'évolution de la surface définitive du projet ;
- de solliciter de l'EPFL-D la cession d'une partie des parcelles situées 82 rue Anatole France, représentant une emprise de 1 930 m², à la SAIEM Grenoble Habitat ;
- de demander à l'EPFL-D la démolition de la partie du bâtiment correspondant à cette emprise ;
- de solliciter de Grenoble-Alpes Métropole l'application du dispositif de minoration foncière pour cette opération au titre des orientations 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces deux affaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 32-(21208) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC PRESQU'ILE - Cession à la SEM INNOVIA du lot 2b de l'îlot DP après désaffectation et déclassement par anticipation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de constater par anticipation la désaffectation du domaine public du tènement de 42m² correspondant au lot 2b tel que figurant sur le plan ci-annexé en vue de sa cession à la SEM InnoVia dans le cadre de l'aménagement de l'îlot DP ;**
- **de prononcer le déclassement du domaine public dudit tènement 2b tel que figurant sur la plan ci-annexé d'une surface d'environ 42m² conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**
- **d'approuver la cession à la SEM InnoVia dudit tènement préalablement désaffecté et déclassé au prix de 100 € HT le m² de surface de terrain destiné à être transformé en espace constructible pour de l'habitat, du commerce, du tertiaire ou de l'hôtellerie conformément à la convention foncière cadre Presqu'île n°2 et à l'avis du Domaine du 21 mars 2017 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL)

DELIBERATION N° 33-(21178) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Mise à disposition d'un tènement dans la ZAC Blanche Monier à l'association Point d'Eau - Principe de la signature d'un bail à construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'abrogation de la délibération de cession de la parcelle AY n°179 du 10 février 2014 à la société COPPA ;**
- **d'approuver le principe d'un bail à construction à intervenir avec l'association Point d'Eau sur le tènement cadastré section AY n°179 ;**
- **d'autoriser Point d'Eau à lancer des études et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(21411) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZA des Peupliers - 12 rue des Trembles - Cession d'un bâtiment à l'Association pour Jeunes Adultes Handicapés de l'Isère (APAJH 38) - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la prorogation, par avenant, de la promesse signée avec l'APAJH 38 pour une durée d'une année soit jusqu'au 30 septembre 2020 ;**
- **d'indemniser l'APAJH 38 à hauteur des loyers de son bail commercial courant du 16 octobre 2019 à la date de réitération de l'acte ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER) + 1 Réussir Grenoble (M. CHAMUSSY).

DELIBERATION N° 35-(21027) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Rue de Charrel - Copropriété Central Park - Acquisition à l'euro symbolique du volume n° 8 auprès de la SCI le Parc Valerien Perrin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'acquisition auprès de la SCI le Parc Valerien Perrin, ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, d'un volume numéroté 8 d'une surface de 360 m² qui correspond à des cheminements piétons à vocation publique et à des allées de circulation situées sur partie de l'assiette de l'ensemble immobilier Central Park ;**
- **de dire que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(20752) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Demande de sorties de portage : rachat des locaux de La Bifurk sis 4 rue Gustave Flaubert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir auprès de l'EPFL-D le tènement constitué de la parcelle cadastrée EL0154, sis 4 rue Gustave Flaubert sur la commune de Grenoble, au prix de 443 027,35€, comprenant un bâtiment dénommé « La Bifurk » divisé en 2 volumes, et un terrain aménagé en plage ;**

- de reprendre les droits et obligations en tant que bailleur du bail à construction consenti sur le volume en toiture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente correspondants et tous autres documents liés à cette transaction.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 37-(20688) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC Vigny Musset - Quitus à l'aménageur - Rétrocession par l'aménageur des parcelles et volumes à la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de clôture de la ZAC Vigny Musset présenté par la SPL SAGES ci-annexé et les écritures correspondantes, ainsi que le versement du solde créditeur à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 1 944 408 € sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 ;
- de donner quitus à l'aménageur ;
- de prononcer, conformément à l'article R311-12 du Code de l'Urbanisme, la suppression de la ZAC Vigny-Musset au 31 décembre 2019 ;
- de solliciter Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole pour la mise à jour du document d'urbanisme et pour le rétablissement, sur l'ancien périmètre de la ZAC, de la part intercommunale de la taxe d'aménagement de droit commun au taux de 5 %, en application de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme par la Loi de Finances du 29 décembre 2010 ;
- de soumettre la présente délibération aux mesures de publicité et d'informations telles que prévues à l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la clôture de la ZAC Vigny-Musset.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 38-(13788) - URBANISME AMENAGEMENT - ZA Technisud - Cession au profit de la société A. Raymond d'un tènement situé rue de Vaujany à Grenoble dans le cadre de ses besoins en stationnement.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à la société Ray Estate ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, des parcelles cadastrées section HK n°82 et 86, pour une surface d'environ 7 486 m², situées au sein de la ZA Technisud sur la commune de Grenoble ;

- de préciser que la cession est consentie au prix de :

- 50 euros Hors Taxes le m² de terrain pour la partie du tènement qui est constructible (terrain teinté en rose)

- 30 euros Hors Taxes le m² de terrain pour la partie du tènement qui est situé le long de l'A480 (terrain teinté en bleu)

- à titre gratuit pour la partie du tènement qui est classée non constructible en raison du PLU en vigueur (terrain teinté en vert)

- d'autoriser la société Ray Estate ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols ou toute étude géotechnique qui s'avèreraient utiles à son projet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute étude de sols nécessaire au projet et à signer tous les documents relatifs à cette cession et notamment la promesse de vente.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 39-(18313) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC BOUCHAYER VIALLET- Autorisation donnée à la SEM Inno Via de signer un bail emphytéotique avec CAP BERRIAT pour le local situé 21 rue Boucher de Perthes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du bail emphytéotique à intervenir entre la SEM Inno Via et l'association Cap Berriat ;

- d'autoriser la SEM Inno Via à signer ce bail emphytéotique pour une durée de 30 ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 40-(21258) - URBANISME AMENAGEMENT - Adoption pour 2020 de l'avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant 2020 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.), ci-annexé ;**
- **d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 64 600 € sur crédits existants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2020 à la convention cadre.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GIROD DE L'AIN).

DELIBERATION N° 41-(21210) - TRAVAUX - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue entre la ville de Grenoble et ACTIS pour les travaux de démolition sis rue Albert Thomas à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de démolition sis rue Albert Thomas à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 42-(21157) - ANIMATION - Foire des Rameaux 2020 : tarifs et signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2020 annexés à la présente délibération ;**
- **d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux 2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance – Défense d'Intérêt Professionnel Forains Indépendants,**

relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité avancés par la Ville, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Contre : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 43-(21119) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dominicales au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de donner un avis favorable à :**
 - **l'ouverture des commerces de détails grenoblois les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020,**
 - **l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent,**
 - **l'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2020 selon la proposition du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile).**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 44-(21223) - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, marchés et prestations espaces verts et désaffichage de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de fixer les tarifs des droits de voirie, des droits de place pour les attractions enfantines, animations et cirques, des prestations effectuées par le Service Espaces Verts et des opérations de désaffichage effectuées par le Service Propreté Urbaine, selon les grilles tarifaires annexés à la présente délibération, et ce à compter du 1er janvier 2020.**
- **d'approuver les modalités d'application particulières des tarifs Halles Ste Claire et Marchés de détail, à compter du 1er avril 2020.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 45-(21149) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'association Secours Populaire Français

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'association le Secours Populaire Français,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tel que soumis en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(20568) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement (fonctionnement et investissement) entre Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble, exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens (fonctionnement et investissement) entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 47-(21135) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Madame Ruetabaga et Afric Impact

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 85, galerie des Baladins ainsi qu'au 80, place des Géants à l'association Afric'Impact,**
- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite du local situé au 100, place des géants à l'association Madame Ruetabaga,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(21171) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à l'association ARAI (Retraités Algériens de l'Isère).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 57, maréchal Randon à l'association ARAI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(21174) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention mise à disposition de locaux association Pays'âges, la Maison des sages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 57, maréchal Randon à l'association PAYS'AGES, la Maison des sages,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(21173) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention mise à disposition locaux association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux situés au 57, maréchal Randon à l'association AMAL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE - M. MACRET - M. CHAMUSSY.

DELIBERATION N° 51-(19593) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des avocats relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération,
- de verser au Conseil Départemental d'Accès aux Droits une subvention de 15 200 euros pour l'année 2020.
- de dire que le montant de la subvention est intégré dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. COUTAZ).

DELIBERATION N° 52-(14778) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de boîtes aux lettres à des associations au sein des Maisons des Habitant-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition de boîte aux lettres dans les maisons des habitant-es,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(20981) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom, Flore et Alexandre, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant de 190 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(21014) - ACTION SOCIALE - Convention cadre de mise à disposition de vélos par Grenoble Alpes Métropole aux Maisons des Habitants de la Ville de Grenoble dans le cadre de sorties Familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre de prêt de vélo entre la Métropole et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(21020) - ACTION SOCIALE - Adhésion 2020 de la Ville de Grenoble au réseau Foresco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion par la Ville de Grenoble au réseau national Foresco au titre de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion tel que joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 600 euros au titre de cette adhésion pour l'année 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(21029) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(21236) - ACTION SOCIALE - Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles 2019-2022 entre la CAF de l'Isère, la Ville de Grenoble et son CCAS.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale de service aux familles pour la période 2019-2022 intervenant entre la CAF de l'Isère, la Ville de Grenoble et son CCAS, annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(20646) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Episol relative au projet de "paniers solidaires" dans les Maisons des Habitants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à l'association EPISOL, une subvention de fonctionnement de 30 000€ pour l'année 2020.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(20853) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires pour la gestion du dispositif "Fonds de Participation des Habitants"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Alpesolidaires,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à Alpesolidaires la subvention de 47 600€ pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'exercice 2020.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(20575) - ACTION SOCIALE - Conventions entre la Ville Grenoble, l'association Unis Cités et des volontaires en service civique dans le cadre d'un projet d'inclusion numérique dans les Maisons des Habitant-es de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association « Unis Cités » telle qu'annexées à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(21278) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre l'Education Nationale et la ville de Grenoble relative à la santé scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'Éducation Nationale relative à la santé scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat de la ville de Grenoble pour l'année 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par l'Éducation Nationale.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(21409) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Création de la Plateforme internet « GRENOBLE ALPES INTERNATIONAL » - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la COMUE de l'Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention conjointement préparée par les trois parties, annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre Grenoble-Alpes Métropole, la COMUE de l'Université Grenoble Alpes et la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 63-(21246) - JEUNESSE - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse n° 4 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse n°4 pour la période 2019-2022 (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse proposé par la Caisse d'allocations Familiales de l'Isère pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 (annexe 2) et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 64-(21247) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour l'association CAP BERRIAT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :

Pour : 1 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des écologistes + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre la ville de Grenoble et l'association Cap Berriat pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 65-(21238) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources, jeunesse et autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec une partie des associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;

- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

Mme MARTIN - Mme BERNARD - M. BOUZAIENE - Mme COMPARAT - Mme GIROD DE L'AIN - M. CHASTAGNER - M. CLOUAIRE - Mme LEMOINE - M. MALBET - M. BACK - M. BERTRAND - Mme BOILEAU - M. CONFESSON - M. COUTAZ - M. DE CEGLIE - M. MERIAUX - Mme OLMOS - M. SOLDEVILLE - Mme YASSIA - Mme BOUKAALA - Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 66-(21240) - PARCOURS EDUCATIF - Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère dans le cadre de l'appel à projet « Handicap Jeunesse 2019 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des 8 conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(21248) - PARCOURS EDUCATIF - Convention relative au plan de restauration d'une mare au centre de loisirs de la Maison des Collines entre la ville de Grenoble et la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône Alpes, figurant en annexe 1 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(20762) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat en matière de co-production dans le cadre de l'exposition « Picasso. Au cœur des ténèbres (1939-1945) » avec la Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen à Düsseldorf.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec la Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen à Düsseldorf ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(21257) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble –
Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération de l'Isère du Secours populaire français et convention de partenariat avec le Café associatif Nicodème dans le cadre de l'accueil des publics au Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat, jointe en annexe n°1, avec la Fédération de l'Isère du Secours populaire français ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe n°2, avec le Café associatif Nicodème ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(21233) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -
Convention de partenariat avec la SEMITAG en matière de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la SEMITAG, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(21237) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Conventions de prêt de collections avec la ville de Saint-Etienne, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et le Musée des Confluences à Lyon – Conventions de dépôt de collections auprès du Département de l'Isère et du Parc National des Ecrins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de collections avec la ville de Saint-Étienne, jointe en annexe n° 1 ;
- d'approuver les termes de la convention de prêt de collections avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, jointe en annexe n° 2 ;
- d'approuver les termes de la convention de prêt de collections avec le Musée des Confluences à Lyon, jointe en annexe n° 3 ;
- d'approuver les termes de la convention de dépôt de collections avec le Département de l'Isère dans le cadre du futur musée Champollion à Vif, jointe en annexe n° 4 ;
- d'approuver les termes de la convention de dépôt de collections avec le Parc National des Écrins, jointe en annexe n° 5 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions susvisées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(21250) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Conventions d'emprunt de collections auprès de la ville de Bourges et de Monsieur Thierry Loeb.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'emprunt avec la ville de Bourges jointe en annexe n° 1 ;
- d'approuver les termes de la convention d'emprunt avec Monsieur Thierry LOEB jointe en annexe n° 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(21245) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Renouvellement de la convention de partenariat en matière de communication avec le groupe Unagi gérant le Petit Bulletin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication avec le groupe Unagi gérant le Petit Bulletin, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(21341) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal –
Renouvellement de la convention de partenariat avec la Communauté Université de Grenoble Alpes (COMUE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la COMUE, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 75-(21251) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble –
Conventions de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenant (CFMI), avec l'association Sainte-Agnès et avec la Fédération Musicale de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenant (CFMI) de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire pour l'année scolaire 2019/2020 (annexe n°1) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec l'association Sainte-Agnès en direction des personnes porteuses de handicap pour les années scolaires 2019/2020 à 2021/2022 (annexe n°2) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec la Fédération Musicale de l'Ardèche dans le cadre d'un concert à Limony le 15 février 2020 (annexe n°3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(20813) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble -
Conventions de partenariat avec le Département de l'Isère, avec le Centre Chorégraphique National (CCN²), avec les villes d'Eybens, Fontaine, Gières, Meylan, Seyssinet-Pariset et les associations école de musique intercommunale d'Uriage et école de musique de La Tronche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec le Département de l'Isère dans le cadre de l'utilisation temporaire des locaux du Musée Dauphinois – Chapelle Sainte-Marie d'en Haut ;

- d'approuver les termes de la convention relative au partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Grenoble dans le cadre accompagnement d'élèves ;
- d'approuver les termes de la convention "*L'Agglo en continuo*" entre les ville de Eybens, Fontaine, Gières, Meylan, Seyssinet-Pariset et les associations École de musique intercommunale d'Uriage et École de musique de La Tronche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(21276) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention triennale d'objectifs et de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Barbarin & Fourchu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs de l'association Barbarin & Fourchu ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(21197) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'Observatoire national des Politiques Culturelles (OPC), Intermezzo, la Delphinale, la Compagnie l'Atelier du Possible, l'orchestre de chambre de Grenoble - les Musiciens du Louvre, la Compagnie Théâtrale Muh - Avis aux intéressés, le Stud et l'Oreille en Fête - Musée en Musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice de l'Observatoire National des Politiques Culturelles (OPC), Intermezzo, la Delphinale, la Compagnie l'Atelier du Possible, l'orchestre de chambre de Grenoble-Les Musiciens du Louvre, la Compagnie Théâtrale Muh- Avis aux intéressés, le Stud, l'Oreille en Fête - Musée en Musique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD - M. BERTRAND - Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 79-(21196) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels
– Attribution de subventions : conventions et avenants financiers – Exercice budgétaire 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

Mme BERNARD - M. MALBET - M. BACK - M. COUTAZ - M. MARGUET - Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 80-(21195) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Électrique – Avenant n°16 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association MixLab.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 16 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association MixLab, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(13847) - AFFAIRES CULTURELLES - Charte de coopération relative à la culture scientifique, technique et industrielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la charte de coopération relative à la culture scientifique, technique et industrielle.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(21127) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2020 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(20934) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Billard Club Grenoblois, Grenoble Volley Université Club, Football Club Allobroges Asafia et Union Sportive Abbaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord aux conventions en vigueur avec les associations Grenoble Volley Université Club, Football Club Allobroges Asafia et Union Sportive Abbaye Grenoble ;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations Billard Club Grenoblois, Grenoble Volley Université Club, Football Club Allobroges Asafia et Union Sportive Abbaye Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(21092) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec les associations et sociétés sportives des groupements sportifs Brûleurs de Loups de Grenoble, Grenoble Foot 38 et avec l'association FC Grenoble Rugby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2020 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 85-(21284) - MONTAGNE - Dotation du Prix du Public des 21ème Rencontres Ciné Montagne décerné par les spectateurs.

Intervention(s) : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le Prix du Public des 21èmes Rencontres Ciné Montagne, d'un montant de 2 000 €, à Christophe TONG VIET pour son film ALCHIMIE 2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(21242) - RESTAURATION - Renouvellement des conventions d'accès au self Clémenceau pour les personnels d'organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale, Grenoble Alpes Métropole, la Mutuelle Sociale Agricole, l'École Supérieure d'Arts et de Design de Grenoble-Valence ainsi qu'Orange permettant aux personnels desdits organismes de déjeuner au restaurant municipal (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(20582) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. SABRI).

DELIBERATION N° 88-(20583) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2020.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. SABRI).

DELIBERATION N° 89-(20931) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat pour l'exercice 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 90-(20829) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2018, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 91-(20900) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT) + 1 Réussir Grenoble (M. CHAMUSSY).

DELIBERATION N° 92-(20897) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2018, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 93-(20909) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapports et comptes annuels du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées « La Belle Électrique » pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « La Belle Électrique » pour l'année 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 94-(21294) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2018, en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST).

DELIBERATION N° 95-(21296) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel des représentants de la commune au sein de la SPL ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 96-(21282) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport de situation 2018 de la SPL Efficacité énergétique (SPL OSER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2018, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 97-(21123) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Création de la société publique locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise - Validation des statuts et prise de participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » ;

- d'adopter les statuts présentés en annexe,

- de décider de verser la somme de 40 000€ au capital de la SPL ;

- de désigner M. Vincent FRISTOT, en tant que représentant.e de la ville de Grenoble au sein du Conseil d'administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Vote séparé sur la désignation de Monsieur FRISTOT :

Pour : 44 - Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON) - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2

Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 98-(20895) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2018, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 99-(20993) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Cessions d'actions de la ville de Grenoble au sein de la SPL SAGES aux communes d'Eybens et d' Echirolles. Modification du nombre d'administrateurs et des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de 37 actions de la SPL SAGES à la commune d'Eybens pour un prix total de 13 468 € et la cessions de 38 actions de la SPL SAGES à la commune d'Échirolles pour un prix total de de 13 832 € ;

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette cession ;

- d'accepter les modifications statutaires ;

- d'autoriser le représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter les statuts.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 100-(20690) - FINANCES - Présentation des comptes 2018 de l'Agence France Locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des comptes 2018 de l'Agence France Locale – Société Territoriale, de sa filiale, l'Agence France Locale, ainsi que des comptes consolidés des deux sociétés.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. SABRI).

DELIBERATION N° 101-(21049) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Mise à disposition de services de la Métropole auprès de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la mise à disposition de services,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble et tout document y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 102-(20898) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention avec le Comité Social du personnel de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(20899) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations et suppression de postes.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les créations, transformations et suppression de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentés aux Comités Techniques des 12 novembre 2019 et 13 décembre 2019.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

Vote séparé sur les transformations des postes Education Jeunesse Adjoint technique à temps non complet dont la quotité de travail diminue :

Pour : 48 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON) - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 104-(21387) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre onéreux la mise à disposition partielle de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association MJC Abbaye, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée d'un an ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(21031) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2020. Rémunération des recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- Une part quantitative liée au nombre de logements recensés, qui s'établit à hauteur de 4.50 € nets par logement non vacant et de 1.20 € nets par logement vacant.
- Une part qualitative qui se décompose en 3 domaines :
 - La participation aux formations de l'INSEE, rémunérée 50 € nets,
 - Le taux de réponse en ligne par internet :
 - taux supérieur ou égal à 65 %, rémunéré 110 € nets,
 - taux supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 65 %, rémunéré 40 € nets.
 - Un complément forfaitaire lié aux modalités de conduite de la mission, avec 3 critères retenus :
 - assiduité aux rendez-vous fixé par le coordonnateur,
 - suivi du rythme d'avancement attendu par l'INSEE,
 - tenue du carnet de tournée et vérification du remplissage des feuilles de logement :
 - 3 critères remplis, rémunérés 130 € nets,
 - 2 critères remplis, rémunérés 90 € nets.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 106-(20708) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancements de grade :
détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer pour l'année 2020 un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 107-(20704) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mesures rectificatives du
Régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications du régime indemnitaire présentées ci-dessus à compter du 01/01/2020.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 108-(20585) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la
convention d'adhésion au centre commun de compétences entre le CDG38 et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 109-(21138) - PERSONNEL MUNICIPAL - Extension du service commun
Centre d'impression numérique, créé par la Métropole et la Ville de Grenoble, au CCAS de
Grenoble.

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et autoriser le Maire, ou sa/son représentant-e à signer l'avenant n°2 de la convention Services communs au sein de la Direction moyens d'information pour la Reprographie (Centre d'impression numérique) entre la Métropole et la Ville ;

- d'approuver et autoriser le Maire, ou sa/son représentant-e à signer la convention relative à la mutualisation du Service commun Centre d'impression numérique entre la Métropole, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 110-(21264) - FINANCES - Affectations de subventions par anticipation BP 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2020

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Ville durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	8 000,00
--	-----------------

Commission Ville émancipatrice

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	700,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 700,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 400,00
ASPTT ATHLETISME	12 600,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 200,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 400,00
AVIRON GRENOBLOIS	40 500,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 400,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	800,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	800,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 800,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	2 100,00

CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	9 900,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	800,00
CLUB SUBAQUATIQUE DE GRENOBLE-CSG	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	500,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	800,00
DOJO GRENOBLOIS	6 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	5 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	41 200,00
ESCAPADES	500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	16 200,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	9 600,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	3 100,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 000,00
GRENOBLE BASKET 38	25 160,00
GRENOBLE BAYARD ECHECS	500,00
GRENOBLE BOULES 38	500,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 100,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	29 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 900,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	6 800,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 900,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	2 000,00
GRENOBLE NATATION	10 700,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	800,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38	35 140,00
HANDBALL-GSMH38	
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	500,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	79 710,00
GUC ATHLETISME	22 200,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 800,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	800,00
GUC ESCRIME	3 100,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	36 100,00
GUC RUGBY	9 800,00
GUC TENNIS	9 200,00
GUC TRIATHLON	800,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	4 600,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	500,00
KARATE GRENOBLE HOICHE	800,00
LE PLATEAU	15 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	3 980,00
LES MONKEY	2 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 900,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	10 600,00
NAUTIC CLUB ALP 38	25 000,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	1 300,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 300,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 600,00

SENTINELLE DES ALPES	10 500,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	800,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	2 200,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	3 100,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 400,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 600,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	8 500,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	6 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE	9 800,00
OLYMPIQUE GRENOBLE	
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 950,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	173 700,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	551 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	335 300,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	28 500,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	249 316,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	96 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	14 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	191 720,00
FA SOL LATINO	2 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	23 000,00
HISTOIRES DE...	15 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LE PACIFIQUE GRENOBLE	75 000,00
LE STUD	90 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	17 500,00
MJC PREMOL	65 000,00
PLEGE	49 200,00
POETIQUES INDUSTRIES	10 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	50 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	59 200,00
AHAEMAT ME TEISSEIRE MALHERBE	192 856,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	2 300,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO- CULTURELS BAJATIERE	125 035,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	5 000,00
CAP BERRIAT	229 914,00

CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	142 916,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	300 079,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	145 553,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	269,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
ENFANTINE	71 670,00
JEUNES ET NATURE ASS	133 000,00
LA CORDEE	130 680,00
LE PLATEAU	177 907,00
LE 24 BIS	24 000,00
MAISON DES JEUX ASS	28 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	122 217,00
ME BACHELARD	158 586,00
ME PREMOL	193 485,00
MJC ALLOBROGES	167 718,00
MJC ANATOLE FRANCE	117 161,00
MJC EAUX CLAIRES	140 510,00
MJC LUCIE AUBRAC	247 141,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	133 334,00
MJC MUTUALITE	105 221,00
MJC PARMENTIER	172 670,00
MJC PREMOL	109 698,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
ALPESOLIDAIRES	47 600,00
ASS DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	4 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	80 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	14 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
EPISOL	30 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	11 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	14 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	12 000,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE- ACSI	600,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	653 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	2 500,00
AVENIR SANTE FRANCE	4 500,00
GRAND BUREAU	3 000,00
KEEP SMILING	10 000,00
PROMETHEE ALPES RESEAU	17 680,00

TOTAL ARTICLE

7 966 476,00

TOTAL BUDGET 7 966 476,00

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

Mme MARTIN - Mme BERNARD - M. BOUZAIENE - Mme COMPARAT - Mme GIROD DE L'AIN - M. CHASTAGNER - Mme JACTAT - M. CLOUAIRE - Mme LEMOINE - M. DENOYELLE - M. MALBET - M. BACK - M. BERTRAND - Mme BOILEAU - M. CONFESSON - M. COUTAZ - M. DE CEGLIE - M. MARGUET - M. MERIAUX - Mme OLMOS - M. SOLDEVILLE - Mme YASSIA - Mme BOUKAALA - Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 111-(21306) - FINANCES - Convention entre la ville de Grenoble et l'Office de Tourisme métropolitain relative à l'exploitation de l'amphithéâtre de la Maison du Tourisme et à la gestion de la salle Taillefer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer situés dans le bâtiment de la maison du tourisme au profit de l'Office de Tourisme métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 112-(21395) - FINANCES - Autorisations de programme : création et modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création et la modification des autorisations de programmes, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

Vote séparé concernant les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en lien avec la démolition du siège du CCAS :

Pour : 48 - Contre : 2 Ensemble à gauche - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2

Rassemblement des Patriotes + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 113-(17572) - FINANCES - Valorisation des biens affectés au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **la valorisation des biens énoncés dans la délibération n° 13 – A 017 du 19 décembre 2011,**
- **le retour, dans son patrimoine, des biens alors mis en affectation au CCAS via la délibération n° 13 – A 017 du 19 décembre 2011,**
- **la mise à jour du procès verbal d'affectation des biens immobiliers au CCAS.**

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 114-(20831) - FINANCES - Reversement du legs Lucie PELLAT en faveur des personnes âgées au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement au CCAS, sous forme de subvention d'équipement, du produit de la vente du terrain et de la maison légués par Mme Lucie PELLAT, à hauteur du montant de la vente réalisée.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Abstention(s) : 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 115-(21222) - PREVENTION SECURITE - Conventions avec l'État, et les propriétaires des sites, dans le cadre de l'installation ou du raccordement de sirènes étatiques au système d'alerte et d'information des populations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au raccordement de la sirène existante sur l'Hôtel Lesdiguières, figurant en annexe 2.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au raccordement de la sirène existante sur le bâtiment propriété d'Actis, 16 rue Paul Cocat, figurant en annexe 3.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au raccordement de la sirène projetée sur le bâtiment Le Soleil, propriété d'Actis, 14 rue René Maus, figurant en annexe 4.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 116-(21259) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France - Convention d'occupation du domaine public avec la société Insight Outside.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Insight Outside, pour l'organisation de l'Assemblée Générale du groupe AG LYNRED le jeudi 16 janvier 2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 117-(20971) - ADMINISTRATION GENERALE - Remboursement du CCAS à la Ville de Grenoble des frais liés au service système d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de percevoir la somme de 35 769 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2019 ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe,**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 118-(21201) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de missions des élu-es.

Un amendement est déposé par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté :

Pour : 43 - Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- **Du 7 au 9 octobre 2019 à Montpellier – 5ème rencontre annuelle du Milan Urbain Food Policy Pact et sommet des Maires - *Ce déplacement était initialement prévu le 9/10/2019 et approuvé par le Conseil Municipal du 17 /06/2019* - S. DJIDEL**
- **Le 9 novembre 2019 à Colombey-les-Deux-Eglises (52) – Cérémonies à l’occasion de l’anniversaire de la mort du Général de Gaulle – M. JULLIAN**
- **Le 9 novembre 2019 à Colombey-les-Deux-Eglises (52) – Cérémonies à l’occasion de l’anniversaire de la mort du Général de Gaulle – E. PIOLLE**
- **Le 13 novembre 2019 à Lyon – Colloque international « Tony Garnier Dessiner et construire la cité moderne avant 1920 » co-organisé par le LARHRA-UMR 5190 et l’Institut National d’Art et d’Histoire - M. JULLIAN**
- **Les 23 et 24 novembre 2019 à Montreuil (93) – 5ème salon du livre de lanceuses et lanceurs d’alerte : intervention table ronde « La démocratie locale, premier niveau d’alerte ». Salon organisé par Le Presse Papier – P. CLOUAIRE**
- **Le 28 novembre 2019 à Clermont-Ferrand – Colloque « Associations, Moteurs d’innovation sociale » organisé par le Mouvement associatif Auvergne-Rhone-Alpes – E. CARROZ**
- **Le 28 novembre 2019 à Paris – Conseil d’administration de l’Ordre de la Libération – M. JULLIAN**
- **Le 28 novembre 2019 à Lyon – Conférence débat « Santé et qualité de l’air des Métropoles » organisée par France Assos Santé AURA – E. PIOLLE**
- **Le 3 décembre 2019 à Paris – Intervention aux Rencontres des Territoires d’Innovation démocratique et remise des Trophées de la participation et de la concertation organisées par la Gazette des communes et Décider Ensemble – P. CLOUAIRE**

- **Le 7 décembre 2019 à Autrans – Congrès du SNAM (Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne) – P. MERIAUX**
- **Le 7 décembre 2019 à Autrans – Cérémonie de palmarès du Festival International du Film de Montagne d’Autrans – P. MERIAUX**
- **Le 11 décembre 2019 à Lyon – Assemblée spéciale et conseil d’administration de la SPL OSER – V. FRISTOT**
- **Les 11 et 12 décembre 2019 à Casablanca (Maroc) - Séminaire MC2CM (Migration ville-à-ville en Méditerranée) co-organisé par ONU Habitat et MC2CM – B. MACRET**
- **Du 11 au 13 décembre 2019 à Paris – Salon de l’Immobilier d’entreprise (SIMI) organisé par la Société ARTELIA – E. PIOLLE**
- **Le 12 décembre 2019 à Lyon – Commission Régionale du patrimoine et de l’architecture organisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles – M. JULLIAN**
- **Le 18 décembre 2019 à Paris – Assemblée générale extraordinaire de l’Institut Ville Durable – V. FRISTOT**
- **Le 10 janvier 2020 à Lisbonne (Portugal) - Cérémonie de passation des pouvoirs et cérémonie d’ouverture du Prix de la Capitale Verte Européenne – M. TAVEL**
- **Le 13 janvier 2020 à Paris – Restitution et réflexion sur l’enquête lancée par D21 et Décider ensemble sur l’évaluation des dispositifs de participation citoyenne - P. CLOUAIRE**
- **Le 14 janvier 2020 à Paris - Séminaire CNDP (Commission Nationale du Débat Public) – P. CLOUAIRE**
- **Le 15 janvier 2020 à Paris - Commission DDTE (Développement durable et transition énergétique) organisée par France Urbaine – V. FRISTOT**
- **Le 16 janvier 2020 à Lille - Intervention colloque national sur les « Kaps » (Kolocation A Projet Solidaire) organisé par l’AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – E. MARTIN**
- **Le 21 janvier 2020 à Paris - Séminaire national « Changement climatique et risques sanitaires – Comment agir sur les territoires pour protéger les populations ? » organisé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec Santé publique France, la Société Francophone de santé environnement, l’EHESP, le réseau français des Villes-Santé de l’OMS, Fabrique Territoires santé, la FNES et l’Université d’été francophone de Santé Publique – M. JACTAT**

- **Le 23 janvier 2020 à Paris - « 9 mois après : échanges autour de la délégation « smartcity » au Canada » organisé par Open Data – L. COMPARAT**
- **Du 28 au 30 janvier 2020 à Bordeaux – 21ème Assises européennes de la transition énergétique organisées par Energy-cities – V. FRISTOT**
- **Du 3 février au 5 février 2020 à Martigues (13) – Rencontre nationale villes et villages internet 2020 organisée par l'association villes internet – L. COMPARAT**
- **Les 12 et 13 février 2020 à Lyon - Forum des Interconnectés : le numérique au programme organisé par France Urbaine - Ce déplacement était initialement prévu les 12 et 13 décembre 2019 et approuvé par le Conseil Municipal du 04/11/2019 – L. COMPARAT**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 119-(21421) - ADMINISTRATION GENERALE - Dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Convention avec le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que visés ci dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le représentant de l'État dans le département, conclue pour un an à compter de sa signature avec une tacite reconduction.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 120-(21424) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de personnels et de moyens auprès des groupes d'élus de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel de 76 000 euros répartis selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe conformément au tableau en annexe de cette délibération ;

- de répartir, pour le recrutement d'agent-es contractuel-les l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus, comme suit :

- une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de la manière suivante :
- Groupe Rassemblement Citoyen de Gauche et des Écologistes, 5 000 € ;
- Intergroupe Réussir Grenoble, 5 000 € ;
- Groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès et Groupe Grenoble Gauche Solidaire : 5 000 € ;
- Groupe Ensemble à Gauche : 5 000 € ;
- Groupe Rassemblement des Patriotes : 5 000 € ;
- et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe sur la base de 58 élus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 121-(21414) - DESIGNATIONS - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au sein de divers organismes : SEM Grenoble Habitat, Régie de quartier Villeneuve / Village Olympique, Régie du Téléphérique Grenoble Bastille – Modifications.

Il est procédé au scrutin de vote à bulletin secret.

3 candidats se présentent :

- SEM Grenoble Habitat : M. Lionel FILIPPI
- Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique : M. Vincent BARBIER
- Régie du Téléphérique Grenoble Bastille : M. Matthieu CHAMUSSY

- Nombre de votants : 57 - Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 51 - Suffrages exprimés : 6 - Quotient électoral : 6

Deux accessseurs procèdent au dépouillement, Mme PELLAT-FINET et M. CARROZ.

Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

- M. Lionel FILIPPI : 6 voix
- M. Vincent BARBIER : 6 voix
- M. Matthieu CHAMUSSY : 6 voix

À la suite de l'attribution des sièges, sont ainsi élus :

- SEM Grenoble Habitat : M. Lionel FILIPPI
- Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique : M. Vincent BARBIER
- Régie du Téléphérique Grenoble Bastille : M. Matthieu CHAMUSSY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

SEM GRENOBLE HABITAT

De désigner M. Lionel FILIPPI, en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cet organisme.

RÉGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE

De désigner M. Vincent BARBIER, en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cet organisme.

RÉGIE DU TELEPHERIQUE GRENOBLE BASTILLE

De désigner M. Matthieu CHAMUSSY, en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cet organisme.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 4 Grenoble Gauche Solidaire + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrit (M. CARIGNON)

DELIBERATION N° 122-(21420) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification des désignations des représentants dans les commissions permanentes.

Intervention(s) : M. CARIGNON.

Un amendement oral est présenté par M.VOIR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Bernadette CADOUX membre de la commission Ville solidaire et citoyenne ;

- de désigner M. Richard CAZENAVE membre de la commission Ville durable ;

- de désigner M. Patrice VOIR membre de la commission Ressources ;

- que la composition des autres commissions reste inchangée.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

ANNEXE(S)

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie ou accord cadre numéroté*	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notification du marché	
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution RFID d'automatisation pour les bibliothèques de la Ville de Grenoble	0	/	19	A	F	B	116	BIBLIOTHECA FRANCE	92000	NANTERRE		650 000	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	15/10/19
Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de carburant n°18CFS192 pour le parc automobile	3	Fourniture de 72000 litres de gasoil	19	C	F	Z	128	CARRON et CIE	38350	LA MURE	84 528,00	Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	02/04/19	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	16	Plomberie Musée de Grenoble ; travaux d'adduction d'eau au restaurant Le 5	19	C	T	Z	159	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	2 028,29	Prix mixtes	1	Procédure adaptée 25_90	13/09/19	
Achat de conditionnements alimentaires thermoscellables et leurs films d'opercule	1	Barquettes thermoscellables en polypropylène pour le conditionnement chaud et froid et leurs films d'opercule .	19	A	F	B	196	RESCASET	38690	COLOMBE		250 000	Prix unitaires	12	Appel d'offres	22/10/19
Achat de conditionnements alimentaires thermoscellables et leurs films d'opercule	2	Barquettes thermoscellables en matériau biosourcé, pour le conditionnement chaud et froid et leurs films d'opercule	19	A	F	B	197	RESCASET	38690	COLOMBE		100 000	Prix unitaires	12	Appel d'offres	22/10/19
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble (relance)	4	Etanchéité multicouche	19	A	T	M	203	LP ETANCH	38320	POISAT	189 985,75	Prix global et forfaitaire	17	Procédure adaptée sup_90	20/09/19	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFZ192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	Fourniture de 12000L de gasoil non routier (GNR)	19	C	F	Z	214	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	8 040,00	Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	09/05/19	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	Fourniture de 32000 litre de super95	19	C	F	Z	222	CARRON et CIE	38350	LA MURE	43 496,96	Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	26/06/19	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	Fourniture de 50000 litres de Gasoil	19	C	F	Z	223	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	57 550,00	Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	27/06/19	
La Casemate - Travaux de réfection de la toiture et aménagement d'un jardin partagé	1	Etanchéité - Végétalisation	19	A	T	M	224	SCI ETANCHEITE	69740	GENAT	55 986,00	Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup_90	14/10/19	
La Casemate - Travaux de réfection de la toiture et aménagement d'un jardin partagé	2	Maçonnerie	19	A	T	M	225	ETRA	38140	RIVES	50 184,00	Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup_90	14/10/19	
La Casemate - Travaux de réfection de la toiture et aménagement d'un jardin partagé	3	Serrurerie	19	A	T	M	226	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE	38640	CLAIX	41 690,00	Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup_90	14/10/19	
La Casemate - Travaux de réfection de la toiture et aménagement d'un jardin partagé	4	Electricité	19	A	T	M	227	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	9 332,12	Prix global et forfaitaire	5	Procédure adaptée sup_90	14/10/19	
Achat d'abonnements à la presse générale et spécialisée (quotidiens et périodiques)	0	/	19	A	S	B	229	FRANCE PUBLICATIONS	92541	MONTRouGE		200 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Appel d'offres	15/10/19
Aménagement de l'aire de jeux du parc Pompidou	1	Terrassement et aménagement espaces verts	19	A	T	M	231	TOUTENVERT	38160	CHATTE		84 306,09	prix unitaire sur montant estimé	12	Procédure adaptée sup_90	18/10/19
Aménagement de l'aire de jeux du parc Pompidou	2	Fourniture et pose de jeux	19	A	T	M	232	TOUTENVERT	38160	CHATTE		44 731,00	prix unitaire sur montant estimé	12	Procédure adaptée sup_90	18/10/19

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie	prestations N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE ou accord cadre	N° MARCHE numérotat*	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Procédure	Notification du marché
Gilets pare-balle pour la police municipale de Grenoble	0	/	19	B	F	B	233		RIVOLIER	42170	SAINT JUSTSAINT RAMBERT		65 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48	Procédure adaptée 25_90	13/11/19
Achat de matériel sportif (tatamis, protections murales) et fourniture et pose d'une structure d'escalade	1	Achat de matériel sportif	19	B	F	B	247		CASAL SPORT VPC	67120	ALTORF		45 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Procédure adaptée 25_90	13/11/19
Achat de matériel sportif (tatamis, protections murales) et fourniture et pose d'une structure d'escalade	2	Fourniture et pose d'une structure d'escalade	19	B	F	B	248		GRIMPOMANIA	73190	SAINT BALDOPH		40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	Procédure adaptée 25_90	15/11/19
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	0	Fourniture de 9000 litres de gasoil non routier (GNR)	19	C	F	Z	262		CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	6 084,00		Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	07/08/19
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	Fourniture de 9000 litres de gasoil non routier (GNR)	19	C	F	Z	301		DYNEFF	34060	MONTPELLIER	6 255,00		Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	06/09/19
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	Fourniture de 36000 litres de Gasoil	19	C	F	Z	302		DYNEFF	34060	MONTPELLIER	41 184,00		Prix global et forfaitaire	12	Procédure adaptée 25_90	06/09/19

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value	Nature de la modification contractuelle	Millésime	Néant			N°	Millésime	Seuil	Catégorie prestati	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Date de notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial	27 295,61	Modification contractuelle_Pièce financière	16	IA	PI		91						CR&ON 38000 GRENOBLE	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche de Grenoble	X	X	Procédure négocié après concours restreint de bâtiment sur esquisse selon les articles 70 et 74 III du code des marchés publics	590 054,80	19/09/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCTP						19	B	S	B	200	ATELIER SIIS 38170 SEYSSINET-PARISSET	Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle (activité support : travaux sur les espaces publics et prestations de communication)	3	Communication et information	Procédure adaptée 25_90	59 900,00	25/09/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 514,63	Modification contractuelle_Pièce financière						19	A	T	M	30	SAS LES CHARPENTERS DU GRESIVAUDAN 38100 GRENOBLE	Travaux d'aménagement du site dit "Le Lieu"	3	Charpente / Couverture / Fenêtre de toit / Zinguerie	Procédure adaptée sup.90	50 917,12	14/10/19

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

19-1850	Arrêté (23/09/2019)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme REYNET devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision du 8/02/2019 portant non renouvellement de son contrat d'animatrice « aide aux devoirs » à l'école Lucie AUBRAC à compter de la rentrée de septembre 2019.	
19-1864	Arrêté (24/09/2019)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme KIRANE devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision de refus de requalification de son contrat de travail et en réparation du préjudice subi.	
19-1905	Arrêté (01/10/2019)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme GRIOTTO, demandant l'annulation de l'évaluation en date du 15/02/2019.	
19-1931	Arrêté (04/10/2019)	Me TISSOT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme DJOUAHRA, par laquelle la requérante réclame une indemnisation du préjudice financier et moral subi du fait du licenciement en date du 1/02/2018.	

Annexe à la délibération n°A-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-1981	Arrêté (08/10/2019)	Mme VERNHES, juriste à la Ville	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. GRANIER devant le Tribunal Administratif de Grenoble en annulation de la décision de la ville de Grenoble du 29/07/2019 confirmant la décision du 25/10/2018 portant refus de prise en charge de la rechute en date du 13/06/2018 et retenant un taux d'incapacité permanente partielle de 4% (avec 3% d'état antérieur) ainsi que la date de consolidation du 27/04/2018 afférente à l'accident de service intervenu le 1/12/2015.	
---------	------------------------	------------------------------------	---	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (03/05/2019)		Bâtiment d'accueil de l'Institut Laue-Langevin (ILL) - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 236 672 HT
	Convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (30/07/2019)		Bâtiment de liaison ILL7-ILL4 de l'Institut Laue Langevin - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 59 706,36 € TTC

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

19-1950	Arrêté (30/07/2019)	M. et Mme SOUIDI Bouhabdela et Fatiha	Cimetière Grand Sablon - Titre n°315 - Nouvelle concession du 30/07/2019 au 29/07/2034.	Redevance : 306 €
19-1951	Arrêté (31/07/2019)	M. et Mme BOUNAMA Abdelaziz et Calogéria	Cimetière Saint Roch - Titre n°316 - Renouvellement de concession du 26/05/2014 au 25/05/2029.	Redevance : 306 €
19-1952	Arrêté (01/08/2019)	Mme HABABOU Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°317 - Renouvellement de concession du 23/12/2019 au 22/12/2049.	Redevance : 672 €
19-1953	Arrêté (01/08/2019)	M. et Mme MOSA Michel et Pascale	Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 - Renouvellement anticipé de concession du 14/04/2024 au 13/04/2039.	Redevance : 306 €
19-1954	Arrêté (01/08/2019)	M. BOUVAT Eric	Cimetière Saint Roch - Titre n°319 - Renouvellement anticipé de deux concessions du 18/10/2023 au 17/10/2053.	Redevance : 1344 €
19-1955	Arrêté (01/08/2019)	Mme NGUYEN Thi Phuong Anh	Cimetière Grand Sablon - Titre n°320 - Renouvellement de concession du 08/08/2019 au 07/08/2049.	Redevance : 672 €
19-1956	Arrêté (02/08/2019)	M. MESSINA Vincenzo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°321 - Nouvelle concession du 02/08/2019 au 01/08/2049.	Redevance : 780 €
19-1957	Arrêté (05/08/2019)	M. MANGEMATIN Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°322 - Nouvelle concession du 05/08/2019 au 04/08/2069.	Redevance : 1164 €
19-1958	Arrêté (05/08/2019)	Mme WILLIART Valérie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°323 - Nouveau columbarium du 05/08/2019 au 04/08/2034.	Redevance : 390 €
19-1959	Arrêté (05/08/2019)	M. et Mme HAMDANI Fouad et Hizia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°324 - Nouvelle concession du 05/08/2019 au 04/08/2034.	Redevance : 306 €
19-1960	Arrêté (06/08/2019)	M. SANCHEZ-ISSARNY Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°326 - Renouvellement de concession du 16/09/2019 au 15/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1961	Arrêté (08/08/2019)	M. RICHOUX Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°327 - Renouvellement de concession du 23/09/2007 au 22/09/2037.	Redevance : 672 €
19-1962	Arrêté (08/08/2019)	Mme OZELLO Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°329 - Nouvelle concession du 08/08/2019 au 07/08/2034.	Redevance : 306 €
19-1963	Arrêté (17/09/2019)	Mme SANNET Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°346 - Renouvellement de deux concessions du 30/05/2017 au 29/05/2032.	Redevance : 612 €
19-1964	Arrêté (17/09/2019)	Mme ZERBIB Berthe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°348 - Renouvellement de concession du 17/10/2019 au 16/10/2034.	Redevance : 306 €
19-1966	Arrêté (17/09/2019)	Mme CARAZZATO Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°349 - Renouvellement de concession du 08/01/2018 au 07/01/2033.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-1968	Arrêté (17/09/2019)	Mme BENKEMOUN Aimée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°350 - Nouvelle concession du 02/09/2019 au 01/09/2049.	Redevance : 672 €
19-1970	Arrêté (17/09/2019)	Mme LEYSSIEUX Marcelle	Cimetière Saint Roch - Titre n°351 - Renouvellement de deux concessions du 27/09/2019 au 26/09/2069.	Redevance : 2328 €
19-1971	Arrêté (17/09/2019)	Mme CAILLE Emma	Cimetière Grand Sablon - Titre n°352 - Renouvellement de concession du 27/12/2019 au 26/12/2034.	Redevance : 306 €
19-1972	Arrêté (17/09/2019)	Mme EYMARD Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°353 - Renouvellement de deux concessions du 07/05/2019 au 06/05/2034.	Redevance : 612 €
19-1973	Arrêté (17/09/2019)	Mme MAGNANI Angéla	Cimetière Grand Sablon - Titre n°354 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 306 €
19-1974	Arrêté (09/09/2019)	Mme MASSERET Gisèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°355 - Renouvellement de concession du 09/09/2019 au 08/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1975	Arrêté (17/09/2019)	M. FRAU Attilio	Cimetière Grand Sablon - Titre n°356 - Nouvelle concession du 09/09/2019 au 08/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1976	Arrêté (17/09/2019)	Mme GAILLARD Alexandrine	Cimetière Saint Roch - Titre n°357 - Renouvellement de deux concessions du 11/04/2019 au 10/04/2034.	Redevance : 612 €
19-1977	Arrêté (17/09/2019)	Mme DI PIETRO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°358 - Renouvellement de concession du 04/05/2019 au 03/05/2049.	Redevance : 672 €
19-1978	Arrêté (17/09/2019)	Mme ALAIMO Vincenza	Cimetière Grand Sablon - Titre n°359 - Renouvellement de concession du 12/08/2019 au 11/08/2034.	Redevance : 306 €
19-1979	Arrêté (13/09/2019)	M. PELLIER-CUIT Constant	Cimetière Saint Roch - Titre n°360 - Renouvellement anticipé de concession du 03/04/2021 au 02/04/2036.	Redevance : 306 €
19-1980	Arrêté (13/09/2019)	M. NGILABA MONDO Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°361 - Nouvelle concession du 11/09/2019 au 10/09/2049.	Redevance : 672 €
19-1987	Arrêté (13/09/2019)	Mme DE PALMA Lucie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 - Renouvellement de concession du 21/07/2019 au 20/07/2034.	Redevance : 306 €
19-1988	Arrêté (13/09/2019)	Mme VIRAPIN Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n°363 - Renouvellement de concession du 13/05/2018 au 12/05/2033.	Redevance : 306 €
19-1989	Arrêté (13/09/2019)	M. OGBEIDE Wisdom	Cimetière Grand Sablon - Titre n°364 - Nouvelle concession du 12/09/2019 au 11/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1990	Arrêté (13/09/2019)	Mme HUGONNARD Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°365 - Renouvellement de concession du 17/11/2019 au 16/11/2069.	Redevance : 1164 €
19-1991	Arrêté (17/09/2019)	M. DEBELLE Eugène	Cimetière Saint Roch - Titre n°366 - Renouvellement de concession du 07/06/2019 au 06/06/2034.	Redevance : 306 €
19-1992	Arrêté (17/09/2019)	Mme RUFFINO Rachel	Cimetière Saint Roch - Titre n°367 - Renouvellement de concession du 20/09/2019 au 19/09/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°4-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-1994	Arrêté (17/09/2019)	Mme PIERRON Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°368 - Renouvellement de concession du 01/10/2019 au 30/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1995	Arrêté (24/09/2019)	Mme AIMOZ Blanche	Cimetière Grand Sablon - Titre n°378 - Renouvellement de concession du 05/12/2019 au 04/12/2049.	Redevance : 672 €
19-1996	Arrêté (25/09/2019)	M. MARGAIN Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°379 - Renouvellement de concession du 05/12/2017 au 04/12/2032.	Redevance : 306 €
19-1997	Arrêté (25/09/2019)	M. DURAKOVSKI Vasvi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°380 - Nouvelle concession du 25/09/2019 au 24/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1998	Arrêté (26/09/2019)	M. et Mme FEROUH Foudil et Farida	Cimetière Grand Sablon - Titre n°381 - Nouvelle concession du 26/09/2019 au 25/09/2034.	Redevance : 306 €
19-1999	Arrêté (26/09/2019)	Mme FILLON Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°382 - Nouveau columbarium du 26/09/2019 au 25/09/2034.	Redevance : 390 €
19-2000	Arrêté (26/09/2019)	M. et Mme GAILLOZ Robert et Fernande	Cimetière Grand Sablon - Titre n°383 - Renouvellement de concession du 31/07/2016 au 30/07/2031.	Redevance : 306 €
19-2001	Arrêté (26/09/2019)	Mme BOUILLET Solange	Cimetière Saint Roch - Titre n°384 - Nouvelle concession du 26/09/2019 au 25/09/2049.	Redevance : 672 €
19-2002	Arrêté (27/09/2019)	M. FLAGEL François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°385 - Renouvellement de concession du 02/10/2016 au 01/10/2031.	Redevance : 306 €
19-2025	Arrêté (26/09/2019)	Mme SAAS Céline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°386 - Nouvelle concession du 26/09/2019 au 25/09/2069.	Redevance : 1164 €
19-2026	Arrêté (27/09/2019)	Mme LOUAT Adrienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°387 - Renouvellement de concession du 31/01/2018 au 30/01/2033.	Redevance : 306 €
19-2027	Arrêté (27/09/2019)	Mme NEGRELLO Amélia	Cimetière Saint Roch - Titre n°388 - Renouvellement de concession du 08/05/2018 au 07/05/2033.	Redevance : 306 €
19-2028	Arrêté (27/09/2019)	M. IBANEZ-PASCUAL René	Cimetière Saint Roch - Titre n°389 - Renouvellement de concession du 27/09/2019 au 26/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2033	Arrêté (01/10/2019)	M. et Mme CROPO Salvatore et Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°390 - Renouvellement de concession du 19/09/2019 au 18/09/2069.	Redevance : 1164 €
19-2034	Arrêté (01/10/2019)	M. DI TOMMASO François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°391 - Renouvellement de concession du 09/02/2018 au 08/02/2033.	Redevance : 306 €
19-2035	Arrêté (02/10/2019)	Mme CHEVILLEY Joëlle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°392 - Nouvelle concession du 01/10/2019 au 30/09/2069.	Redevance : 1164 €
19-2036	Arrêté (02/10/2019)	M. THEODORON Stéphane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°393 - Renouvellement de concession du 09/10/2019 au 08/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2037	Arrêté (02/10/2019)	M. VERRIER André	Cimetière Saint Roch - Titre n°394 - Renouvellement de concession du 20/08/2018 au 19/08/2033.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-2038	Arrêté (02/10/2019)	Mme DI TOMMASO Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°395 - Renouvellement de concession du 18/06/2019 au 17/06/2034.	Redevance : 306 €
19-2039	Arrêté (03/10/2019)	Mme RIONDET Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°396 - Renouvellement de concession du 10/06/2019 au 09/06/2034.	Redevance : 306 €
19-2101	Arrêté (18/10/2019)	Mme MATTI Rosa	Cimetière Saint Roch - Titre n°214 - Renouvellement de deux concessions du 04/06/2014 au 04/06/2029.	Redevance : 588 €
19-2102	Arrêté (06/08/2019)	Mme SERRE Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°325 - Nouveau columbarium du 06/08/2019 au 05/08/2034.	Redevance : 390 €
19-2103	Arrêté (08/08/2019)	Mme ROGER Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°328 - Nouvelle concession du 08/08/2019 au 07/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2104	Arrêté (09/08/2019)	Mme QUATTROCCHI Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n°330 - Renouvellement de concession du 03/05/2017 au 02/05/2047.	Redevance : 672 €
19-2105	Arrêté (08/08/2019)	Mme GUENOUN Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°331 - Nouvelle concession du 08/08/2019 au 07/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2106	Arrêté (12/08/2019)	M. ALZAIAT Hisham	Cimetière Grand Sablon - Titre n°332 - Nouvelle concession du 12/08/2019 au 11/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2107	Arrêté (12/08/2019)	M. PENIN Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°333 - Nouvelle concession du 12/08/2019 au 11/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2108	Arrêté (12/08/2019)	M. FRASQUE Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°334 - Nouvelle concession du 12/08/2019 au 11/08/2034.	Redevance : 306 €
19-2109	Arrêté (27/09/2019)	Mme CHOUPIN Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°335 - Renouvellement de concession du 13/11/2019 au 12/11/2034.	Redevance : 306 €
19-2110	Arrêté (13/08/2019)	Mme HIMEUR Fatima	Cimetière Grand Sablon - Titre n°336 - Conversion de concession du 24/06/2019 au 23/06/2049.	Redevance : 514,40 €
19-2111	Arrêté (14/08/2019)	M. GUILLAUD Fernand	Cimetière Grand Sablon - Titre n°337 - Renouvellement de concession du 23/08/2019 au 22/08/2049.	Redevance : 672 €
19-2112	Arrêté (19/08/2019)	M. GABERT Jean-Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°338 - Nouveau columbarium du 19/08/2019 au 18/08/2034.	Redevance : 390 €
19-2113	Arrêté (20/08/2019)	Mme TOUBOUL Hermance	Cimetière Grand Sablon - Titre n°339 - Nouvelle concession du 20/08/2019 au 19/08/2069.	Redevance : 1164 €
19-2114	Arrêté (22/08/2019)	M. BILLET Frédérique	Cimetière Saint Roch - Titre n°340 - Renouvellement anticipé de concession du 02/04/2020 au 01/04/2070.	Redevance : 1164 €
19-2115	Arrêté (22/08/2019)	Mme THEIS Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°341 - Renouvellement de concession du 20/09/2019 au 19/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2116	Arrêté (22/08/2019)	M. et Mme EYMERY Paul et Annette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°342 - Renouvellement de concession du 01/09/2019 au 31/08/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°A-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-2117	Arrêté (23/08/2019)	Mme ZIDI Fatiha	Cimetière Grand Sablon - Titre n°343 - Nouvelle concession du 23/08/2019 au 22/08/2069.	Redevance : 1164 €
19-2118	Arrêté (26/08/2019)	Mme VILLANI Octavie et Mme ARMAND Claire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°344 - Renouvellement de concession du 21/03/2019 au 20/03/2034.	Redevance : 306 €
19-2119	Arrêté (27/08/2019)	M. et Mme BAFFERT-REY Henry et Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°345 - Renouvellement de concession du 04/09/2018 au 03/09/2033.	Redevance : 306 €
19-2120	Arrêté (27/08/2019)	M. RAMBAUD Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°347 - Renouvellement de concession du 11/12/2019 au 10/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2121	Arrêté (18/09/2019)	Mme RODIGUES LOPES Adelaide	Cimetière Grand Sablon - Titre n°369 - Nouvelle concession du 18/09/2019 au 17/09/2069.	Redevance : 1164 €
19-2122	Arrêté (18/09/2019)	Mme REVENIAU Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°370 - Renouvellement de concession du 02/04/2019 au 01/04/2034.	Redevance : 306 €
19-2123	Arrêté (18/10/2019)	M. DUPUY Edouard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°371 - Renouvellement de concession du 15/10/2019 au 14/10/2049.	Redevance : 672 €
19-2124	Arrêté (18/10/2019)	M. OGIER Emile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°372 - Renouvellement de concession du 02/07/2019 au 01/07/2034.	Redevance : 306 €
19-2125	Arrêté (18/10/2019)	M. LE STRAT Désiré	Cimetière Grand Sablon - Titre n°373 - Renouvellement de concession du 13/08/2017 au 12/08/2032.	Redevance : 306 €
19-2126	Arrêté (18/10/2019)	Mme SYLLA Sophia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°374 - Renouvellement de concession du 01/06/2019 au 31/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2127	Arrêté (18/10/2019)	Mme BLANC Maryse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°375 - Renouvellement de concession du 12/09/2019 au 11/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2128	Arrêté (20/09/2019)	M. MADRIGAL Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°376 - Nouvelle concession du 20/09/2019 au 19/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2130	Arrêté (20/09/2019)	M. LEBELLE Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°377 - Nouvelle concession du 20/09/2019 au 19/09/2034.	Redevance : 306 €
19-2131	Arrêté (03/10/2019)	Mme NICOLAS Guiseppina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°397 - Renouvellement de concession du 31/10/2019 au 30/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2132	Arrêté (03/10/2019)	M. PHIMANAO Thong	Cimetière Grand Sablon - Titre n°398 - Renouvellement de concession du 13/10/2019 au 12/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2133	Arrêté (03/10/2019)	Mme CALISSI Lucia	Cimetière Saint Roch - Titre n°399 - Renouvellement de concession du 16/10/2019 au 15/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2134	Arrêté (04/10/2019)	M. GUINARD Auguste	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Renouvellement de concession du 29/12/2019 au 28/12/2034.	Redevance : 306 €
19-2135	Arrêté (04/10/2019)	M. FORET Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°401 - Renouvellement de concession du 19/10/2019 au 18/10/2034.	Redevance : 306 €

Annexe à la délibération n°A-20963 Conseil municipal du 16 décembre 2019

19-2136	Arrêté (04/10/2019)	M. et Mme DUBOIS- PAGANON Jean et Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°402 - Renouvellement de concession du 02/05/2019 au 01/05/2034.	Redevance : 306 €
19-2139	Arrêté (04/10/2019)	M. KEITA Ousmane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°403 - Nouvelle concession du 04/10/2019 au 03/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2140	Arrêté (04/10/2019)	M. DUCHENE Jean-Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°404 - Renouvellement de concession du 19/10/2017 au 18/10/2032.	Redevance : 306 €
19-2141	Arrêté (07/10/2019)	Mme BARGELLINI Yolanda	Cimetière Saint Roch - Titre n°405 - Nouvelle concession du 07/10/2019 au 06/10/2034.	Redevance : 306 €
19-2142	Arrêté (07/10/2019)	M. MARTINEZ-GUZMAN Heliodoro	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Renouvellement de concession du 05/07/2019 au 04/07/2034.	Redevance : 306 €
19-2143	Arrêté (08/10/2019)	Mme PERETTI Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°407 - Renouvellement de deux concessions du 26/09/2017 au 25/09/2032.	Redevance : 612 €

Annexe à la délibération N° 1 - (20 363)

Annexe emprunts 2019 Rendu Acte
Délibération n° Conseil Municipal du 16/12/2019

1) Réalisation de nouveaux emprunts :

Banque / Référence du contrat	Montant contractualisé	Montant de l'emprunt 2019	Durée (en années)	Périodicité	Taux d'intérêts	Date d'encaissement	Frais de dossier	Budget concerné
Banque postale 2018 n°MPH527275 *	10 000 000 €	3 860 068 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 1,05%	18/01/2019	5 000 €	Budget principal
Agence France Locale 2018 n°818-823 *	5 000 000 €	5 000 000 €	20	Trimestrielle	Taux fixe à 1,515%	20/03/2019	0 €	Budget principal
Caisse d'Epargne 2018 n°A0118327*	93 164 €	38 878 €	25	Trimestrielle	Taux fixe à 1,36%	25/06/2019	37 €	Activité Economique
Caisse d'Epargne 2018 n°A0118328*	140 000 €	50 000 €	25	Trimestrielle	Taux fixe à 1,36%	25/06/2019	56 €	Cuisine Centrale
Caisse d'Epargne 2018 n°A0118329*	1 766 836 €	966 836 €	25	Trimestrielle	Taux fixe à 1,36%	25/06/2019	707 €	Régie Lumière
Caisse d'Epargne 2019 n°A0119278	1 700 000 €	0 €	25	Trimestrielle	Taux fixe à 0,5%	A déterminer Mobilisation avant le 25/03/2020	680 €	Régie Lumière
Emprunt restant à réaliser 2019 Budget principal	Montant à déterminer		20	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Non connu	Budget principal
Emprunt restant à réaliser 2019 BA Activité Economique			25	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Non connu	Activité Economique
Emprunt restant à réaliser 2019 BA Cuisine centrale			25	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Non connu	Cuisine Centrale
TOTAL **	18 700 000 €	9 915 782 €					6 480 €	

* Emprunts Banque Postale, AFL et CERA 2018 : ces prêts ont été contractualisés en fin d'année 2018 avec une durée de mobilisation maximale correspondantes aux dates d'encaissement. Les frais de dossiers de ces prêts ont

** Le total d'emprunts prend en compte la consultation bancaire en cours avec un encaissement maximum prévisionnel

ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2020		
TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS	TARIFS 2019	TARIFS 2020
TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 04 AU 26 AVRIL		
Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l'ensemble des stands jusqu'à 210 m ²	11,88 €/m ²	11,88 €/m ²
Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 50 m² ● 2ème tranche : de 50 à 120 m² ● 3ème tranche : au dessus de 120m² 	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
Pour les gros métiers ayant plus de 210 m ² , le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 120 m² ● 2ème tranche : de 120 à 500 m² ● 3ème tranche : au dessus de 500m² 	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS (et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)		
Les tarifications s'élèveront comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère caravane : ● 2ème caravane : ● 3ème caravane: ● au-delà, toute caravane supplémentaire ● toute caravane non déclarée ● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité 	190,00 € 140,00 € 90,00 € 60,00 € 800,00 € 140,00 €	200,00 € 150,00 € 100,00 € 70,00 € 810,00 € 150,00 €
APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS		
<ul style="list-style-type: none"> ● appareils automatiques : ● distributeurs de boissons : 	80,00 € 150,00 €	90,00 € 160,00 €
LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)		
<ul style="list-style-type: none"> ● location de containers et collecte déchets (par container) : 	50,00 €	60,00 €
LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS		
<ul style="list-style-type: none"> ● (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings 	50,00 €	60,00 €

ANNEXE 1 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er avril 2020

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR*

	2019 (rappel)		2020
	Tarif par semaine	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre
Pour un jour de présence par semaine, tarif classique Concerne : - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	0,61 €	8,00 €	8,10 €
Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée) Concerne : - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère	2,40 €	26,80 €	27,10 €
Pour 6 journées par semaine Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo	3,48 €	45,60 €	46,15 €
Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche	1,02 €	13,40 €	13,50 €

* En cas de présence sur plusieurs jours dans la semaine, le tarif ABONNEMENT JOURNEE s'applique sous réserve de ne pas dépasser le tarif pour 6 jours de présence (ABONNEMENT PERMANENT).

TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Tarif journalier Tous marchés	1,65 €	1,70 €
Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle et les vendeurs de journaux	0,00 €	0,00 €

TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre	86,00 €	87,00 €
Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m², par an	86,00 €	87,00 €
Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an	575,00 €	582,00 €

TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Marché aux fleurs de la Toussaint		
Abonnement pour toute la période	28,10 €	28,40 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,20 €	5,25 €

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Marché aux sapins de Noël		
Abonnement pour toute la période	13,20 €	13,40 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,20 €	4,25 €

Marché au Miel	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Tarif à la journée	1,65 €	1,70 €

Brocante Hoche	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Abonnement, tarif au trimestre	13,00 €	13,20 €
Tarif à la journée	6,50 €	6,60 €

Victor Hugo	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Abonnement mensuel / mètre facade	15,20 €	15,40 €

TARIFS ELECTRICITE

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Tarif électricité à la journée	2,50 €	2,60 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine	31,50 €	31,90 €
Consommation KWh	0,15 €	0,16 €
Taxe de raccordement électrique	19,00 €	19,20 €

KIOSQUES

	Tarif 2019 (rappel)	Tarif 2020
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	154,10 €	156,00 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	462,30 €	468,00 €

Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.

ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2020

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2019 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros
001	pour toute permission de voirie, droit fixe.	5,25 €	5,30 €		
002	pour tout travail ou objet non prévu au présent tarif	15,55 €	15,70 €		
TRAVAUX					
010	mur de clôture, sans déduction des portes par mètre courant	3,45 €	3,50 €		
011	fouille sur la voie publique pour construction ou réparation de conduites par mètre courant	5,25 €	5,30 €		
012	démolition partielle ou totale d'un bâtiment ou d'un mur de clôture par mètre courant et par étage	3,45 €	3,50 €		
013	exhaussement d'un bâtiment à l'alignement par étage et par mètre courant	3,45 €	3,50 €		
014	peinture de façade, sans ravalement, repiquage ou crépissage, peinture ou vernissage de devanture y compris toutes saillies, peinture de marquises par m ² (vides non déduits)				
015	établissement ou suppression de baie de magasin par unité	14,20 €	14,40 €		
016	établissement ou réfection de devanture par mètre courant	14,20 €	14,40 €		
017	suppression ou établissement de point d'appui intermédiaire au rez-de-chaussée, pile, colonne, poteau par unité	9,35 €	9,50 €		
018	installation de caisson pour volet roulant ou grille de sécurité en saillie le mètre courant	5,35 €	5,40 €		
019	installation de volets roulants ou de grilles de sécurité en saillie le m ²	4,30 €	4,40 €		
A * POUR CHANTIER ET DEMENAGEMENT					
100	entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants par mois et par m ² (y compris les clôtures provisoires)			3,55 €	3,60 €
101	occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers par m ² et par jour			1,75 €	1,80 €
102	occupation du domaine public par de petites bennes (< à 5 m ³) destinées à l'évacuation de matériaux et divers objets par unité et par jour			8,20 €	8,30 €
103	occupation du domaine public par de grandes bennes (> ou = à 5 m ³) dans les mêmes conditions que l'article 102			8,55 €	8,70 €
104	occupation du domaine public avec des véhicules divers ou engins de chantier par tranche de 5 ml et par jour			2,10 €	2,10 €
105	occupation du domaine public, y compris cases de parcmètres, pour camions de déménagement par case ou par fraction de 5 ml et par jour			8,55 €	8,70 €
106	occupation ou suppression de cases de parcmètres, pour chantier par case ou fraction de 5 ml et par jour			8,55 €	8,70 €
B * POUR VENTE OU ANIMATION					
200	occupation du trottoir pour démonstration de produits (commerçants sédentaires devant leur magasin) - démonstration de forains durant les fêtes et jeux (NOEL - JOUR DE L'AN) le m ² par jour			15,50 €	15,70 €
201	entrepôt occasionnel sur trottoir de marchandises, objets divers lors de fêtes ou manifestations (commerçants sédentaires devant leur magasin) par m ² , par jour			1,75 €	1,80 €
202	véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule :				
	* jusqu'à 7 mètres			52,20 €	52,80 €
	* de 7 à 10 mètres			78,35 €	79,30 €
	* plus de 10 mètres			130,45 €	132,00 €

ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2020

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2019 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros
206	Commerce ambulant occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule - food truck) - Longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. par ml, par jour			20,00 €	20,20 €
207	Commerce ambulant occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) - Longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. par ml, par jour			10,00 €	10,10 €
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle			302,20 €	306,00 €
OCCUPATIONS PERMANENTES					
A * SOUS SOL					
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m ² , par an			112,55 €	114,00 €
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,75 €	1,80 €
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an			5,00 €	5,10 €
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an			1,40 €	1,40 €
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m ² et par an			203,10 €	205,50 €
B * SOL					
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an			11,35 €	11,50 €
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m ² et par an			31,70 €	32,10 €
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			15,95 €	16,10 €
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m ² et par an			56,30 €	57,00 €
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1 ^{ère} catégorie : places et voies piétonnes par m ² et par an			43,10 €	43,60 €
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2 ^{ème} catégorie : place d'Avril, square Docteur Léon Martin, Jardin de Ville, parc Paul Mistral par m ² par an			26,90 €	27,20 €
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3 ^{ème} catégorie : le reste de la Ville le m ² , par an (hors classe, voir article 418).			13,25 €	13,40 €
409	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre précaire et révocable par m ² , par an			217,40 €	220,00 €
410	jardinières par tranche de 0,50 m			Exonéré	Exonéré
411	garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur par unité, par an et par mètre courant			93,45 €	94,60 €
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an			109,80 €	111,10 €
413	distributeurs divers et appareils similaires, mobiles par unité, par an			112,55 €	113,90 €

ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2020

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2019 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an			123,60 €	125,10 €

ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2020

A R T I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1^{er} Établissement Tarifs 2019 en Euros	Droits de 1^{er} Établissement Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros
415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %,			185,50 €	187,70 €
416	planimètres non publicitaires par unité, par an			109,80 €	111,10 €
417	planimètres publicitaires par unité, par an			584,75 €	591,80 €
418	terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS CLASSE - place Victor Hugo le m ² , par an			56,60 €	57,30 €
419	paravents par tranche de 0,50 m et par an			16,25 €	16,40 €
420	abris de terrasse, parasols géants le m ² , par an			5,25 €	5,30 €
425	étalage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an			138,65 €	140,30 €
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m ² , par an			135,55 €	137,20 €
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m ² , par an			109,35 €	110,70 €
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m ² , par an			87,45 €	88,50 €
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m ² , par an			135,55 €	137,20 €
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m ² , par an			81,70 €	82,70 €
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m ² , par an			53,85 €	54,50 €
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m ² , par an			26,45 €	26,80 €
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m ² , par an			107,25 €	108,50 €
435	Aires de déchargement sur le domaine public : ** jusqu'à 50 m ² le m ² par an ** de 51 m ² à 300 m ² le m par an ** au dessus de 300 m ² le m ² par an				0,00 €
				52,20 €	52,80 €
				20,55 €	20,80 €
				2,20 €	2,20 €
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an			135,80 €	137,40 €
440	Taxis - Droits de stationnement par autorisation et par semestre			75,20 €	76,10 €
C * SUR SOL					
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m ² (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,45 €	4,55 €	2,90 €	2,90 €
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m ² et par an	14,65 €	15,00 €	11,35 €	11,50 €
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,90 €	5,00 €		

ANNEXE 2 : TARIFS DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2020

A R T I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1^{er} Etablissement Tarifs 2019 en Euros	Droits de 1^{er} Etablissement Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2019 en Euros	Redevance périodique Tarifs à partir du 1/01/2020 en Euros
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	7,75 €	7,95 €	6,85 €	6,90 €
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	5,50 €	5,65 €	5,15 €	5,20 €
506	tente mobile aux étages par unité et par an		0,00 €	3,40 €	3,40 €
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc.. par unité et par an	19,90 €	20,35 €	15,05 €	15,20 €
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m ² et par an	75,10 €	76,85 €	57,70 €	58,40 €
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m ²	4,60 €	4,70 €		
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an	9,90 €	10,15 €	7,90 €	8,00 €
511	caméra l'unité, par an	19,90 €	20,35 €	14,80 €	15,00 €
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m ² par face, par an	17,05 €	17,45 €	14,10 €	14,30 €
513	enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an	17,05 €	17,45 €	14,10 €	14,30 €
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m ² par face et par an	10,35 €	10,60 €	7,55 €	7,60 €
515	enseignes non lumineuses parallèles le m ² , par an	10,35 €	10,60 €	7,55 €	7,60 €
516	rampes lumineuses, tubes néon par mètre courant, par an	8,10 €	8,30 €	5,65 €	5,70 €
517	support mural non lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	19,90 €	20,35 €	14,80 €	15,00 €
518	support mural lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	28,65 €	29,30 €	21,10 €	21,40 €
521	panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public le m ² , par an	61,85 €	63,25 €	34,30 €	34,70 €
522	caisson pour volet roulant ou grille de sécurité le mètre courant, par an	21,80 €	22,30 €	16,75 €	17,00 €
524	auvents, marquises et autres structures, éclairés par spots encastrés ou tubes fluorescents le m ² couvert, par an	11,50 €	11,75 €	10,05 €	10,20 €
527	appareils de ventilation l'unité, par an	204,00 €	208,70 €	134,50 €	136,10 €
580	passerelles, passages supérieurs enjambant la voie publique redevance annuelle, par m ²			210,05 €	212,60 €
PUBLICITE					
700	publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101-413-de la présente délibération redevance mensuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité			21,80 €	22,10 €
701	publicité sur garage à bicyclettes redevance annuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité			69,70 €	70,50 €

**ANNEXE 3 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES
ATTRACTIONS ENFANTINES, ANIMATIONS ET CIRQUES
A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2020**

GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics communaux pour :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes
- évènements promotionnels

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		Tarifs applicables à compter du 12/11/2018	Tarifs applicables à compter du 1^{er}/01/2020
Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m²	Jours 1 à 3	80 €/jour	81 €/jour
	Jours 4 à 10	60 €/ jour	61 €/ jour
	Jours supplémentaires	40 €/jour	41 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m²	Jours 1 à 3	120 €/jour	121 €/jour
	Jours 4 à 10	100 €/jour	101 €/jour
	Jours supplémentaires	80 €/jour	81 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m²	Jours 1 à 3	300 €/jour	304 €/jour
	Jours 4 à 10	250 €/jour	253 €/jour
	Jours supplémentaires	200 €/jour	202 €/jour
Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m²	Jours 1 à 3	600 €/jour	607 €/jour
	Jours 4 à 10	500 €/jour	506 €/jour
	Jours supplémentaires	400 €/jour	405 €/jour

ATTRACTIONS ENFANTINES

Ce tarif s'applique pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics communaux pour les attractions enfantines ou de divertissement :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

	Tarifs applicables à compter du 12/11/2018	Tarifs applicables à compter du 1^{er}/01/2020
Tarif par m² et par jour	1€30 / m ² / jour	1€35 / m ² / jour
Abonnement permanent, avec paiement au trimestre	68€ / m ² / trimestre	69€ / m ² / trimestre

DISPOSITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

INFORMATIONS GENERALES

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs grandes animations et attractions enfantines annulent et remplacent les tarifs fixés par délibération du 5 novembre 2018 des articles 204, 205 et 209 à 214.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers diverses, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS
 à partir du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2019	TARIF UNITAIRE 2020
PLANTES ET FLEURS - LOCATION JOURNALIERE		
Plante de type classe C1 Plante verte de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 40 cm de diamètre environ	27,00 €	27,30 €
Remplacement C1	202,00 €	204,40 €
Plante de type classe C2 Plante verte de hauteur intermédiaire (40 à 80 cm) en pot de 20 cm de diamètre environ	8,00 €	8,10 €
Remplacement C2	81,00 €	82,00 €
Plante de type classe C3 Plante verte de petite taille (inférieure à 40 cm de haut) en pot de 10 à 13 cm de diamètre environ	4,00 €	4,00 €
Remplacement C3	20,00 €	20,20 €
Plante de type classe C4 Plante fleurie en pot de 8 à 13 cm de diamètre environ	1,50 €	1,50 €
Remplacement C4	4,00 €	4,00 €
Plante de pépinières extérieures PEP Plante de pépinière de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 25 à 40 cm de diamètre environ	9,00 €	9,10 €
Remplacement PEP	47,00 €	47,60 €
Décoration florale		
Jardinière balcon (JAR1) Jardinière rectangulaire de balcon (avec 3 x C3)	12,00 €	12,10 €
Remplacement JAR1	81,00 €	82,00 €
Jardinière balcon (JAR2) Jardinière ronde de 70 cm de haut environ (avec 1 x C1 , 1 x C2 et 2 x C3)	43,00 €	43,50 €
Remplacement JAR2	202,00 €	204,40 €
Piquet de table (FLOR1) Petit bouquet de table	11,00 €	11,10 €
Gros bouquet en vase (FLOR2) Bouquet en vase avec fleurs naturelles fraîches dans divers contenants de taille moyenne	54,00 €	54,60 €
Bouquet de poing (FLOR3) Bouquet de poing avec fleurs naturelles fraîches	34,00 €	34,40 €
Gerbe 1m (FLOR4) Gerbe emballée de 1m de longueur en fleurs naturelles	47,00 €	47,60 €
Raquette 1m (FLOR5) Raquette en fleurs naturelles avec support de 1m de longueur	105,00 €	106,30 €
Raquette 2m (FLOR6) Raquette en fleurs naturelles avec support de 2m de longueur	202,00 €	204,40 €
Bouquet de table basse (FLOR7) Bouquet en fleurs naturelles avec support	20,00 €	20,20 €
Bouquet de table d'honneur (FLOR8) Bouquet de table d'honneur en fleurs naturelles avec support	54,00 €	54,60 €
Décoration posée de grande dimension (DEC1) Palmier en bac d'orangerie, jardinière en béton, etc...	202,00 €	204,40 €
Remplacement DEC1	1 012,00 €	1 024,10 €

ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTSà partir du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2019	TARIF UNITAIRE 2020
Décoration posée de dimension moyenne (DEC2) Banc, arbre nuage, grande cactée, borne fontaine, etc...	47,00 €	47,60 €
Remplacement DEC2	236,00 €	238,80 €
Décoration posée de petite dimension (DEC3) Caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc...	20,00 €	20,20 €
Remplacement DEC3	101,00 €	102,20 €
Hors classe La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc...) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.		
MATERIEL DE TRANSPORT ET DE TRAVAUX PUBLICS - LOCATION HORAIRE, sans chauffeur		
Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20,00 €	20,20 €
Camion de charge utile de 6 à 10T	45,00 €	45,50 €
Tractopelle	103,00 €	104,20 €
Chariot élévateur de 1,500T	55,00 €	55,70 €
MAIN D'ŒUVRE		
Coût horaire	40,00 €	40,50 €
Coût horaire dimanche et jour férié	66,40 €	67,20 €
Coût horaire nuit (22H à 7H)	80,00 €	81,00 €

INFORMATIONS GENERALES

La Ville de Grenoble est propriétaire de divers matériels de décorations végétales, stockés et entretenus par le service des Espaces Verts. Ce matériel peut être mis à la disposition d'associations et organismes divers pour des manifestations d'intérêt public.

Les demandes de mises à disposition de matériel de décoration végétale doivent parvenir à la Ville de Grenoble au moins 5 jours avant la date de la manifestation prévue. Elles sont satisfaites selon les disponibilités en matériel. Les manifestations officielles ont la priorité ; une priorité au second ordre est accordée aux manifestations organisées par des tiers.

Ces prestations locatives et prêts du service Espaces Verts ne peuvent en aucun cas être accordées en dehors de l'agglomération grenobloise.

Toute prestation demandée au service Espaces Verts est payante (sauf pour les services municipaux). Chaque prestation fait l'objet d'un devis qui sera accepté par le demandeur avant la mise en place de la décoration.

Toute perte, vol ou détérioration sera facturé à la valeur de remplacement à l'organisme emprunteur.

Les utilisateurs devront prendre toute disposition pour souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés du fait de la mise à disposition du matériel. Ils devront renoncer à tout recours contre la Ville.

Un devis détaillé du matériel prêté est dressé et signé contradictoirement entre le service et le demandeur lors de la remise.

Le prix de location n'inclut ni le coût du transport, ni le coût du chauffeur, facturé au prix de la main d'oeuvre.

L'installation du matériel peut, suivant les accords conclus, être effectuée par l'utilisateur, ou réalisée par les services municipaux de la Ville de Grenoble. Dans ce dernier cas, cette prestation sera facturée en fonction des coûts de main d'oeuvre et de transport en vigueur.

Tout bénéficiaire d'un prêt de matériel restant redevable d'une créance quelconque auprès de la Trésorerie Municipale se verra refuser une nouvelle location, tant que la somme due ne sera pas réglée.

**ANNEXE 5 : TARIFS ENLEVEMENT AFFICHAGES SAUVAGES A PARTIR DU
1^{er} JANVIER 2020**

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....20,5 € l'unité (tarif 2019 : 20€ l'unité)
- publicité collée ou dessinée sur un support.....40,5 € l'unité (tarif 2019 : 40€ l'unité)
- autocollant.....30,5 € l'unité (tarif 2019 : 30€ l'unité)

Montant total de la facture établi par le prestataire de la Ville dans l'hypothèse où l'enlèvement ne peut être réalisé par les services municipaux.

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement de l'affiche ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.

Annexe à la délibération N° 65-21238

Conseil Municipal du 16 décembre 2019
Annexe n°1 à la délibération n° 21238

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, JEUNESSE, RESSOURCES ET AUTRES					
NOM ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM DECEMBRE 2019	RAPPEL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUR PROJET ACCORDEES EN 2018
SECTEUR 1					
CS CHORIER BERRIAT	Subvention de fonctionnement	129 309 €			142 939 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	13 607 €			
	Soit un total de :	142 916 €		142 916 €	
MJC PARMENTIER	Subvention de fonctionnement	145 511 €			168 655 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	27 159 €			
	Soit un total de :	172 670 €		172 670 €	
SECTEUR 2					
MPT SAINT LAURENT	Subvention de fonctionnement	98 778 €			124 046 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	23 439 €			
	Soit un total de :	122 217 €		122 217 €	
MJC MUTUALITE	Subvention de fonctionnement	96 240 €			106 144 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	8 981 €			
	Soit un total de :	105 221 €		105 221 €	
MJC ALLOBROGES	Subvention de fonctionnement	143 804 €			166 723 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	23 914 €			
	Soit un total de :	167 718 €		167 718 €	
CLEF	Subvention socle	120 782 €			148 193 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	24 771 €			
	Soit un total de :	145 553 €		145 553 €	

SECTEUR 3					
LE PLATEAU	Subvention de fonctionnement	106 151 €			147 733 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	41 266 €			
	Postes contrat jeunesse			30 490 €	
	Soit un total de :	147 417 €		30 490 €	
ME BACHELARD	Subvention de fonctionnement	136 277 €			162 390 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	22 309 €			
	Soit un total de :	158 586 €			
MJC ANATOLE France	Subvention de fonctionnement	94 865 €			116 172 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	22 296 €			
	Soit un total de :	117 161 €			
MJC EAUX CLAIRES	Subvention de fonctionnement	98 440 €			137 719 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	42 070 €			
	Soit un total de :	140 510 €			
SECTEUR 4					
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention de fonctionnement	201 272 €			146 559 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	45 869 €			
	Soit un total de :	247 141 €			
ACL	Subvention de fonctionnement	220 633 €			289 770 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	79 446 €			
	Soit un total de :	300 079 €			
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIERE	Subvention de fonctionnement	99 649 €			124 556 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	25 386 €			
	Soit un total de :	125 035 €			
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention de fonctionnement	104 744 €			131 225 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	28 590 €			
	Soit un total de :	133 334 €			
ME TEISSEIRE	Subvention de fonctionnement	158 917 €			180 108 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	33 939 €			
	Soit un total de :	192 856 €			

ENFANTINE	Subvention de fonctionnement	67 046 €			71 036 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	4 624 €			
	Soit un total de :	71 670 €		71 670 €	
SECTEUR 6					
ME PREMOL	Subvention de fonctionnement	158 939 €			193 514 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	34 546 €			
	Soit un total de :	193 485 €		193 485 €	
MJC PREMOL	Subvention de fonctionnement	100 653 €			109 064 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	9 045 €			
	Soit un total de :	109 698 €		109 698 €	
	Subvention liée aux activités du théâtre Prémol	65 000 €		(sur crédits de la Direction des Affaires Culturelles)	
LA CORDEE	Subvention de fonctionnement	104 672 €			132 395 €
	Subvention liée à la fréquentation : 1er versement 2020	26 008 €			
	Soit un total de :	130 680 €		130 680 €	
ASSOCIATIONS JEUNESSE					
BIG BANG BALLERS		5 000 €		5 000 €	3 500 €
UNIS CITE	Subvention de fonctionnement	14 100 €		14 100 €	14 100 €
LE 24 BIS		24 000 €		24 000 €	
CAP BERRIAT	Subvention de fonctionnement	207 354 €			207 354 €
	Subvention projet		22 560 €		
	Soit un total de :	207 354 €	22 560 €	229 914 €	
ADIIJ	Subvention de fonctionnement	57 400 €			57 400 €
	Subvention projet		1 800 €		
	Soit un total de :	57 400 €	1 800 €	59 200 €	
AFEV	Subvention de fonctionnement	15 000 €		15 000 €	15 000 €
AAMI	Accompagnement et formation des jeunes/ regards croisés		2 300 €	2 300 €	
ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS					
MAISON DES JEUX	Subvention de fonctionnement	28 500 €		28 500 €	15 500 €
JEUNES ET NATURE	Subvention de fonctionnement	133 000 €		133 000 €	133 000 €
LE PRUNIER SAUVAGE	Subvention de fonctionnement	10 000 €		10 000 €	
TOTAL		3 418 301 €	57 150 €	3 475 451 €	3 244 795 €

ANNEXE 1

Attribution de subventions suite au comité d'avis du 11 octobre 2019
Exercice budgétaire 2020 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	BARBARIN ET FOURCHU	<p>Programme d'activités (diffusion, création, actions culturelles) des Barbarin & Fourchu. - Créations 2020-2021: Satie's faction; Création autour du monde arabe par les Inachevés et la Cie Barbarins Fourchus + Les autres spectacles au répertoire : Harakiri why Madama Butterfly - ciné-concert électro-dub-hop, De Féline - chanson électro-pop, Le Rocky Horror Picture Show - ciné-spectacle, Animalia - ciné-concert jeune public, Le Pasha Disco Club - bal, le Bal Rock'n'roll et le Trio Kinkin chanson et accordéon. Ils continuent à faire l'objet de résidences pour faire évoluer le répertoire, la mise en scène...- Rendez-vous réguliers à la Salle Noire (en collaborations avec des acteurs culturels locaux) : ces ouvertures au public mixant rendez-vous populaires et invitations à la découverte s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement du public dans son approche du spectacle vivant. De manière formelle ou non, l'espace est toujours laissé à l'échange avec les artistes;- accueil des compagnies extérieures pour des répétitions, des résidences ou des représentations; - actions de médiation dans la réalité d'un quartier, en collaboration avec les acteurs de terrain. Ces actions sont proposées sous forme d'ateliers musique et écriture, de découverte du ciné-concert et d'initiation à la création sonore. Ces ateliers s'adressent à des publics variés : personnes en situation de réinsertion, familles, jeunes, seniors, étudiants. Partenaires 2020 : Femme SDF, AREPI, CHAI, MDH Capuche, SMAC Le 6 par 4 à Laval, MJC Parmentier, etc.</p>	28 500 €	5 000 €		43 837 €	35 000 €	28 500 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	Musiques	CIMN	<p>Activités 2020 du Centre International des musiques nomades : théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas et festival Détours de Babel. 'Au TSMB :</p> <p>-5 Temps forts : Journées du Patrimoine, Brunch Très-Cloîtres (pendant le festival), Brésil, Fête de la musique, Jeune Public (WE Toussaint) ; -11 résidences de création</p> <p>-17 concerts (en plus des temps forts et du festival) ; -Concerts scolaires dans l'après-midi par les artistes programmés en soirée, discussion autour de la création d'un spectacle tout au long de la saison, rencontres et change avec les artistes, répétitions publiques ou sorties de résidence, visites du théâtre, rencontres avec l'équipe, club des spectateurs, ateliers, master-class (élèves des écoles de musique, musiciens amateurs ou des groupes d'habitants) ... - Projets participatifs avec des musiciens professionnels, restitution pendant le festival ; - Scènes ouvertes pour les musiciens amateurs du quartier Alma Très Cloître (projet In Situ Très Cloître) ; Festival des Détours de Babel : 10e édition, Grenoble / Métropole / Isère, 26 mars au 20 avril 2020. TSMB comme épicerie. Programmation en cours. pérennisation des rendez-vous d'action culturelle (conférences, rencontres, ateliers et stages, master class, projets participatifs). Partenariat avec le CRR de Grenoble, les bibliothèques de Grenoble, des concerts scolaires seront organisés à l'Espace 600 et à la Maison de l'International, ...</p>	<p>235 216 €</p> <p>(soit 175 216 € pour le festival Détours de Babel + 40 000 € subvention TSMB + 20 000 € subvention investissement travaux TSMB)</p>			50 796 € (AMP +TSMB)	298 716 €	<p>249 316 €</p> <p>(soit 175 276 € festival Détours de Babel + 74 100 € premier versement (60 % du montant total) subvention TSMB)</p>	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	DANSE	CIE FRANCOIS VEYRUNES	<p>Projet de création chorégraphique Outrenoir, diffusion et action culturelle. 1/ Création de Outrenoir - Volet 1 de Humain trop humain : "Ce qui en l'Homme est enfoui au plus profond de lui-même rentre en résonance dans le monde extérieur". Création le 10 octobre 2019 à L'Heure bleue (diffusion au TMG les 13-14 juin 2020). 2/ Diffusion de Une trilogie humaine (Tendre Achille, Chair Antigone, Sisyphe heureux : créations 2014, 2015 et 2017) et de Outrenoir. 3/ RDV mensuels au TMG : danse et patrimoine, arts plastiques, cinéma, arts visuels, photographie, ... + 2 cartes blanches à de jeunes compagnies. 4/ Action culturelle : danse à l'école; danse à l'hôpital et centres médicaux (hors Grenoble); répétitions publiques et bords de scène. Cie au rayonnement national (Sète, Cavaillon, Rouen, Bar le duc, ...). Cie associée au Théâtre Municipal de Grenoble (3 ans) et au Dôme Théâtre d'Albertville (1 an). Partenariats avec CHU de Grenoble, Lycée Stendhal, CRR de Grenoble, Hôpital Sud - Echirolles, EPHAD Bourgoin Jallieu, EPHAD et citées scolaires Sète, Scène Nationale de Sète, THV St-Barthélémy-d'Anjou, Château Rouge Annemasse, L'heure Bleue, ...</p>	10 000 €			7 267 €	25 000 €	10 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	CIE LES VOISINS DU DESSOUS	<p>Programme d'activités de la compagnie : création, diffusion, action culturelle. '- "J'aimerais beaucoup vous voir samedi ou dimanche prochain": Rendez-vous en zone libre imaginés par Pascale Henry. Deux laboratoires d'une dizaine de jours autour de formes courtes commandées à des autrices et auteurs autour de ces questions, une petite bande d'acteurs, un plateau presque nu, des invités à parler, un musicien pour aller voir ailleurs qu'avec les mots. Une sorte de conversation avec le public à partager sur le plateau, comme dans le foyer du théâtre, le temps d'une soirée, d'un week-end autour de la création de ces formes courtes, de conférences, de lectures-concert. // 10-11 avril, 23-25 avril et 30 avril avec les comédiens Marie-Sohna Condé, Marie Bonnet et Julien Anselmino (et sous réserve un-e compagnon-ne du GEIQ et les élèves de classe d'art dramatique du Conservatoire) + des invités comme Olivier Neveux (prof. d'histoire et d'esthétique du théâtre à l'ENS de Lyon) par exemple.</p> <p>- Diffusion : Présence(s) TMG, plateau du théâtre 145 17, 18 et 19 décembre 2019. Tournée 2020 en cours de développement - Transmission et médiation : au delà des temps spécifiques au TMG décrits ci-dessus, une semaine de stage de formation au Conservatoire de Grenoble "le corps de l'acteur, créateur ?", stage de formation d'une semaine avec le GEIQ et interventions de formation auprès de la compagnie amateur Théâtr'ensemble.</p>	15 000 €				15 000 €	15 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	CINEMA	CINEMATHEQUE	Programme d'action culturelle de la Cinémathèque et 43e festival du film court en plein air. '- 43 e festival : consolidation de la professionnalisation des équipes techniques et d'accueil ; budget "hébergement des professionnels invités" à limiter et communication à retravailler. - tout au long de l'année : développement de la valorisation des fonds de la Cinémathèque par des projections, des actions de médiation, et le développement de l'utilisation de supports numériques ; - développement d'ateliers, de cours de cinéma ouverts à tous; - consolidation du travail mené auprès des publics familiaux, notamment par de nouveaux rendez-vous le dimanche matin; - consolidation de l'éducation à l'image et des liens avec le public scolaire et universitaire ; - développement d'un nouveau festival, Cliffhanger, consacré aux séries télévisées « patrimoniales », pendant une semaine, en février ; - lancement d'un nouveau cycle pour plusieurs saisons : " Pour une contre-histoire du cinéma", à partir des ouvrages de Francis Lacassin ; - développement des séances dans la Métropole et dans le Département, notamment à La Côte Saint André.	95 000 €			72 755 €	110 000 €	95 000 €	Favorable
1	THÉÂTRE	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	Programme d'activités du Prunier sauvage - préfiguration du Parc des arts. Co-organisation de Merci Bonsoir (septembre) Eté indien (septembre). Grand rassemblement avec le CCN2 (juin, en cours). Quinzaine de levers de rideaux en salle : conte, musique, théâtre, projection de films, débats + une quinzaine de représentations et une dizaine d'ateliers dans le cadre du PARC DES ARTS (hors festival Merci, Bonsoir ! et Grand Rassemblement). Mise à disposition des studios de répétition et de matériel à une vingtaine de groupe de musique amateurs ou en voie de professionnalisation. Développement de l'orchestre en herbe : 30 enfants max. Cours de musique individuel et collectifs. 550h de cours de musique et chant, 45h d'interventions artistiques par la Braslavie, 8 jours de stages théâtre et écriture, 2 ou 3 sorties spectacles. Projet de création en 2021. Egalement : conférences gesticulées en partenariat avec l'Orage, interventions artistiques à l'école Anatole France (40h). Equipe à 3 ETP. Souhait de recruter un poste d'admin. Nombreux partenaires sur le quartier + CCN2, Arts du récit, les Détours de Babel, Dolce Cinéma, ...	90 000 €	6 000 €		23 968 €	125 000 €	96 000 € (dont 76 000 € DAC / 10 000 € DAT / 10 000 € DEJ)	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	ÉPI D'OR OPHELIA THEATRE	<p>Programme d'activités de la compagnie : 10e édition du Festival International de Théâtre Action (FITA) 2020 du 18 au 29 novembre 2020 ; création multidisciplinaire internationale (France-Brésil-Maroc-Haïti et Palestine) ; ateliers de pratique avec le groupe " Mange-Cafards". 1- 10e édition du Festival International de Théâtre Action 2020 (FITA) - 18-29 nov 2020 : biennale, une dizaine de spectacles internationaux en Rhône Alpes sur des thématiques fortes de société et d'actualité, des rencontres et débats autour de spectacles, des ateliers de pratiques artistiques avec les compagnies internationales, expositions, projections. Liens étroits avec des partenaires d'actions sociales et des habitants souvent très éloignés de la culture. Objectif : créer une dynamique locale, du lien en faisant ensemble. // Partenaires : Espace 600, Théâtre Municipal, Maisons des habitants, bibliothèques etc. 2- Création multidisciplinaire internationale (France-Brésil-Maroc-Haïti et Palestine) pour 10 artistes : création au printemps 2021. Balaie les frontières entre les cultures, les langues, les disciplines. Aux confluences de la danse, de la musique et du cirque, les artistes nous parlent des périphéries du monde, de ces cris et révoltes du bout du monde qui soulèvent les corps et les mettent en mouvement. Ils nous transmettent une énergie de vie hors du commun, l'urgence qui brûle en chacun. // Partenaires : Espace Paul Jargot, Yes Theater en Palestine, Shems'y au Maroc, Pe Ni Chao au Brésil. // Calendrier: fev-avr 2020 master class au Maroc et en Palestine, juin 2020 : master class au Brésil (travail de recherche et de captation vidéo dans les mêmes temps) jenv-fev 2021 venue en France des artistes et résidences de création (8 semaines). // En parallèle de ces temps de recherche-crédation, seront organisés des temps de rencontre avec les habitants à Grenoble et dans les pays partenaires (rencontres, ateliers, débats etc.) qui viendront nourrir la création. 3- Groupe "Mange-Cafards" : (personnes en situation de marginalisation) suites du travail autour de la création "Les Rois de la rue" sur le thème du monde de la rue, ses urgences, ses violences, ses rêves etc. Créé à partir d'improvisations qui font émerger des personnages et une dramaturgie.</p>	14 000 €			2 209 €	14 000 €	14 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	THÉÂTRE	ESPACE 600	<p>Programme d'activités 2020 autour du théâtre jeune public à l'Espace 600. 83 levées de rideau, programmation de la toute petite enfance aux adultes, vigilance à ce qu'il y ait des propositions pour chacune des tranches d'âges, selon les partenariats tissés. Résidences de cie locales : Fleur Lemerrier, Infini Dehors, Les phosphorescentes, Les veilleurs. + Participation à la création ou réécriture de 9 spectacles, notamment grâce à des copro ou pré-achat avec d'autres structures. Projet hors les murs : 1/ MDH Teisseire, école Jean Racine, bib Abbaye pour accueil d'une cie dans l'école (camion à histoires de la Cie Lardenois et cie), 2/ Cie Infini dehors en résidence au collège Aimé Césaire. 5 PLATOs : soirées thématiques, organisées avec le Barathym, en 3 temps (1 "forum" où chacun peut donner des nouvelles de sa pratique, 1 spectacle ado/adultes, 1 rencontre-débat, 1 scène ouverte avec un artiste du quartier) ; 3 spectacles participatifs, dont 2 avec des enfants musiciens (partenariats dumistes). Les ados y feront tout, de A à Z. Spectacles familiaux gratuits pour la fête de quartier et la fête de fin d'année. "Fenêtres" du 11/05 au 5/06 : temps dévolu aux amateurs (jeunes ou adultes) : projection d'un film avec Ciné-Villeuneuve, rencontre de chorales, rencontres de Cies dansant avec de jeunes amateurs (Mutins, ...). Ecole du spectateur : 100 classes, thèmes Utopies et Migrations. Ateliers périscolaires hebdo, ateliers parents-enfants "Allez, allez, circulez !" avec l'Hexagone, La Rampe, l'Amphithéâtre et l'Ilyade. Pôle régional pour les écritures théâtrales jeunesse. Chacune des soirées s'est construite avec 4 à 5 partenaires. Simplification et baisse des tarifs (5€ pour les partenaires, enfants et ado 13 € max pour les autres). Chantier collectif toute petite enfance (avec MDH, crèches, CCAS, ...), chantier ado, développement de liens avec les lycées professionnels, ...</p>	191 720 €			106 615 €	201 720 €	191 720 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
4	CINEMA	FA SOL LATINO	<p>Organisation de la 8ème édition du festival Ojoloco autour du film ibérique et latino-américain. Festival du film ibérique et latino-américain axé sur la création contemporaine, les premiers films et les jeunes réalisateurs/trices mais aussi une sélection de films du patrimoine cinématographique latino-américain. Rétrospective, cette année du cinéaste F. Birri . 50 longs métrages sont prévus entre le 31/03 et le 12/04/2020, dans 4 lieux dont le Méliès, le cinéma Juliet Berto (Cinémathèque) et sur le campus ; 14 pays représentés. Projections gratuites le midi sur le campus, autour des jeunes talents. Organisation de conférences et rencontres à la MSH-Alpes, l'Amphidice et Sciences Po Grenoble. Des séances itinérantes pour annoncer le festival, en Isère. Rencontres professionnelles pour les étudiants et les professionnels avec des réalisateurs/trices (etc.); séances pour les scolaires et développement de l'université populaire d'Ojoloco créée en 2019 (masterclass, ciné brunch, workshops) pour tout public en lien avec l'actualité latino américaine et ibérique, la pratique du cinéma et la recherche universitaire. Mise en place d'actions pour la diffusion des films sans distributeurs et des films lauréats auprès des distributeurs sur le territoire national. Création d'un jury professionnel (conditionné aux moyens mobilisés pour l'édition 2020).</p>	2 000 €			2010 €	6 000 €	2 000 €	Favorable
2	MUSIQUES	HARMONIE DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique amateur d'harmonie. Ecole de musique d'harmonie *style musical varié (jazz, contemporain, harmonie) *large place donnée à la pratique d'Ensembles (9 Orchestres et Ensembles Instrumentaux ainsi qu'une fanfare).*pratique amateur de la chorale dès 3ans, initiation à l'instrument dès 5ans, adultes. Intégration dans les réseaux d'harmonie et à la confédération des écoles de musique associatives. Diffusion : un concert sur Jacques Brel au TMG / concert-conférence sur le jazz New Orleans (reporté)/ concert saxophone conservatoire et harmonie à Messiaen / concert entre l'harmonie et le chœur enfant / Fete de la musique la Bastille. Environ 35 représentations publiques par an.</p>	23 000 €			7 652 €	25 000 €	23 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	HISTOIRES DE	<p>Programme annuel de projets et d' action culturelle sur l' histoire et le patrimoine grenoblois 2020. ' En 2020, 7 projets vont être développés, par les 3 médiatrices culturelles salariées par l'association, sur Grenoble pour promouvoir son histoire et son patrimoine, tout en créant du lien social intergénérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2020, tout public; -MISTRAL, MON QUARTIER D'HIER A AUJOURD'HUI: des habitants et des classes des quartiers Mistral/Lys Rouge/Camine/Eaux-Clares, différentes actions sur l'histoire de leur quartier et sa rénovation actuelle; -TRESORS CACHES DE MON QUARTIER avec des classes et des habitants des quartiers Bajatière et Malherbe; -RACONTE-MOI BERRIAT SAINT-BRUNO :(re)découverte du quartier Berriat/St-Bruno pour les différentes générations; développement d'un guide multimédia participatif avec 2 classes et des habitants; diffusion du guide multimédia commencé en 2015 -MA VILLE DECODEE EN IMAGES , réalisation d'un jeu pour appréhender la ville par périodes historiques avec 7 classes de la Villeneuve et du Village Olympique, et diffusion du jeu réalisé auprès des habitants. -DU QUARTIER JEAN MACE D'HIER A LA PRESQU'ILE DE DEMAIN : un projet pour accompagner la transformation urbaine de cette partie de la ville avec 5 classes et des habitants de la Presqu'île et du quartier Jean Macé ; -TRES CLOITRES EN HISTOIRE(S): retracer l'histoire de ce quartier avec 2 classes et des groupes d'habitants et en diffuser la trace. 	15 000 €				21 000 €	15 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	<p>Programme d'activités de la compagnie (création théâtrale "Et si l'océan", diffusion et actions culturelles). '- "Confidences et voyages" : création théâtrale déambulatoire qui a vocation à explorer le patrimoine (historique, industriel, paysager) d'un territoire afin de préserver et de valoriser la mémoire collective. Février 2020 : "Ingénieuses confidences" en partenariat avec la Métro et la Biennale Arts-Sciences ; "Soigneuses confidences" en partenariat avec le pôle santé de St Martin d'Hères ; "Confidences in Marciac" en juillet 2020 dans le cadre du festival de jazz de la ville de Marciac et enfin création de 2 nouveaux parcours "Confidences de résistants" et "Vertigineuses confidences" en partenariat avec Saint-Marcellin-Vercors-Isère communauté, le Département de l'Isère, les espaces naturels sensibles, le Parc Naturel Régional du Vercors et le Collège de la Motte d'Aveillans. "Et si l'océan" : création théâtrale jeune public pour explorer la vie des océans et sensibiliser le jeune public à l'écologie et à la préservation de l'environnement. La création s'appuie sur un travail de médiation auprès du jeune public qui viendra nourrir l'écriture et la conception du spectacle. Année 2020 : ateliers pédagogiques des classes. Plusieurs résidences à partir d'octobre 2020 : (en cours de construction) TMG, Espace 600, Prunier Sauvage, la Vence Scène (St Egrève), la Faïencerie (La Tronche) et ailleurs en France. Création pour 2021. Médiation et action culturelle : nombreux projets, notamment avec les scolaires. A Grenoble : projet théâtre, chant, musique et marionnettes avec l'école du Lac autour de la nouvelle création (7 classes); atelier théâtre, chant et musique avec le collège Munch (17h d'atelier sur l'année 19-20) ; projet théâtre-vidéo autour du spectacle Mondofoly avec le lycée les Charmilles + stage à destination des enseignants.</p>	15 000 €			3 628 €	15 000 €	15 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
2	ARTS VISUELS	LA MAISON DE L'IMAGE	<p>Programme d'actions de la MAISON DE L'IMAGE 2020.</p> <p>LE MOIS DE LA PHOTO - octobre-novembre 2020 : Thématique envisagée "Mémoire entre documentaire et fiction", artiste parrain: non choisi ; 1 carte blanche polonaise sera donnée à 2 artistes; projet de résidence d'artistes en 2020 croisée avec le Sénégal dans le cadre de la coopération départementale.</p> <p>LES RENDEZ-VOUS DE L'IMAGE #8 mars-avril 2020 : journées professionnelles, scolaires et familles dont l'objectif est d'informer et d'ouvrir le débat sur les enjeux actuels de l'éducation aux images. Thème 2020 : est les discriminations à l'ère numérique et comment accompagner les pratiques des jeunes à partir des outils qu'ils connaissent. Le comité de pilotage (15 partenaires + pôle ressources numériques) aura à charge de préciser la thématique.</p> <p>LA FABRIQUE D'IMAGES : pour la plupart des projets un artiste ou un journaliste partage son regard et son univers artistique ; transmission aux élèves de différentes techniques de l'image et d'outils permettant de prendre du recul vis-à-vis des images ; accompagnement des enseignants ; outils numériques à dispo : table mashup, la slate, Minecraft.</p> <p>MEDIA-LAB : En 2020, Le studio 97 (ex-labo photo) au Patio, espace dédié aux images, est ouvert régulièrement chaque semaine pour accueillir les jeunes du quartier. Plusieurs Médialabs mobiles sont prévus sur le secteur 6 en vue d'ouvrir des espaces de parole citoyenne.</p> <p>FORMATION ET POLE RESSOURCES : la MDI participe au pôle des ressources numériques porté par la Métropole, contribue au développement du réseau et de formation/accompagnement de projets à l'inclusion numérique.</p>	51 500 €			62 274 € (locaux + AMP 2020)	53 500 €	51 500 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	DANSE	LE PACIFIQUE	<p>Programme d'activités du Centre de développement chorégraphique le Pacifique. 7 Temps forts dont 2 dédiés aux artistes associés + la 10e édition du concours (re)connaissance (1ère édition de Podium : 17 partenaires, 12 extraits, 3 lauréats) + thématique du soin (de soi, de l'autre, de la ville, ...). 7 Représentations dont 3 des artistes associés, 6 Coproductions dont 2 des artistes associés et 3 avec des financements EAC, 11 Mises à disposition avec 6 Qu'est-ce qu'on fabrique ? (= regard sur un travail en cours)</p> <p>EAC : Utilisation des outils pédagogiques des CDCN (Danse en 10 dates, Data-danse, ...) ; Passeport danse avec les écoles (1 spectacle + 1 moment de pratique avec un·e artiste) ; Workshop pour les étudiant·e·s de l'ESAD ; ... Formations : trainings, super sessions, labo et expériences chorégraphiques insitu. Partenariats locaux, régionaux et internationaux (Podium).</p>	75 000 €				85 000 €	75 000 €	Favorable
5	MUSIQUES	LE STUD	<p>Programme d'activités de la salle de l'Ampérage autour des musiques actuelles. *soutien à la diffusion et à la création: 140 événements par saison en co-réalisation ou en location (scènes ouvertes et les tremplins), principalement artistes émergents ou en voie de professionnalisation</p> <p>*accompagnement des projets culturels: mutualisation du matériel, des espaces de stockage, connaissance de la réglementation</p> <p>*démarche d'éducation populaire: démarche de réduction des risques (Serein.e.s), emploi d'insertion.</p> <p>tarifs accessibles: prix libre jusqu'à 15€. Partenariat/réseaux: Tempo, Grand Bureau, Résonnance, collectif Culture Bar-Bars</p>	90 000 €		1 500 €	2 963 €	100 000 €	90 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
5	ARTS PASTIQUES	LIEU D'ART ET D'IMAGE - CENTRE D'ART BASTILLE	<p>Programme d'activités autour de l'art contemporain 2020. La programmation du CAB a lieu du 1er janvier au 31 décembre, sauf pendant la période de fermeture du téléphérique qui est devenue 1 temps de résidence entre janvier et mars. Refonte graphique et nouveau plan de communication sont au programme 2020 dans lequel devrait être développé un projet d'éditions permettant une plus ample diffusion des œuvres et des expositions produites, aux partenaires mais aussi disponibles pour le public. Projet autour d'un partenariat avec la ville de Kaunas en Lituanie sur 3 ans, soutenu via la convention VdG/IF), comportant en 2021 une restitution bilatérale Grenoble / Kaunas (exposition itinérante.). A cette occasion : 1 site internet, édition d'un journal enrichi au fur et à mesure de l'avancée du projet commun aux 2 pays. Dans un souhait d'élargir davantage le public scolaire (problème lié au coût du téléphérique pour les classes) : mise en place, dès la fin 2019, d'un projet d'exposition délocalisé (en plus des expositions au CAB), dont le premier volet aura lieu sur le campus de l'UGA. Ce partenariat sera étendu sur 2020. Le CAB souhaite investir d'autres lieux dans la ville le temps de quelques semaines en fonction des projets. CALENDRIER : 14 janvier - 5 avril 2020 : Résidence Nelson Pernisco / 7 avril - 23 juin 2020 : Exposition Nelson Pernisco . 7 juillet - 29 septembre 2020 : Nøne Futbol Club // 27 octobre 2020 - 5 janvier 2021 : Julia Cottin // 27 octobre 2020 - 5 janvier 2021 : Project Room.</p>	15 000 €	2 500 €	4 840 € (IF)		22 000 €	17 500 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
1	THÉÂTRE	MJC PREMOL	<p>Programme d'activités du théâtre Prémol autour du spectacle vivant. 1/ Programmation : cie locales (Contre-poinG, Bateau de Papier, Tore, Ali Djilali, ...). La plupart des représentation est accompagnée d'un bord plateau et/ou d'un apéro ou goûter rencontre. 2/ Moments privilégiés : Cie Apart, Cie du risque, Cie Kalliskaya, Cie de l'Ouvr'âges ; 3/ Axe de création : création de "Shifumi", adaptation de «Sa majesté des mouches » de William Golding, sur le thème de la violence du monde. Ateliers de pratique artistique pluridisciplinaire + parcours citoyen (échanges avec les membres d'un collectif de spécialistes, sociologues , artistes etc et des habitants du quartiers) pour une quinzaine de jeunes. 4/ Évènementiels : la nuit du Théâtre + la politique culturelle jeunesse. 5/ Partenariats : Rencontres du jeune théâtre européen, Soirées de Colette Priou, 30 ans de la Cie La Marmite,L'ensemble représente 25 accueils dont : 14 projets professionnels (52 levés de rideau), 8 projets de territoire (27 levés de rideau), 3 projets jeunesse hors territoire (11 levés de rideau), 4 masterclass (4 levés de rideau), soit 94 levés de rideau et 26 temps de médiation. Attention portée vers les jeunes. Equipe : Elisabeth Papazian + 0,5 médiatrice. Partenaires culturels, sociaux et éducatifs de Grenoble notamment MDH Prémol, USVO, JOGA, Maison de l'Enfance, La cordée, le collège Olympique, le CODASE, APF, le Conservatoire, les équipements culturels grenoblois (MC2, CCN2, Théâtre 145, Théâtre Municipal) et de l'agglomération (La rampe, Hexagone, Faiencerie).</p>	65 000 €			201 054,65 €	75 000 €	65 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	PLEGE	<p>Le Ciel - projet d'accompagnement et de diffusion. 1- Accompagnement et soutien aux pratiques, 3 pôles dès 2019 : accompagnement intensif d'artistes et de structures, répétition à l'heure + résidence scénique, soutien et initiation +1 pôle supplémentaire d'accompagnement global de projet auprès des musiciens se rajoutent dès 2020. - Diffusion: programmation propre issue de mouvances alternatives, coproduction, concerts hors les murs et de proximité. - Actions culturelles : ateliers thématiques "360" (au carrefour de l'action culturelle, de l'accompagnement et de la diffusion sur un week-end), Club Dimanche et Super Club Dimanche (expo, ateliers manuels et propositions artistiques familiales), projets co-construits (avec partenaires, publics, musiciens accompagnés) ; - partenariat avec radio campus ; - déploiement de l'équipe (4 postes)</p>	<p>68 000 €</p> <p>(soit 50 000 € subvention Ciel + 18 000 € subvention investissement)</p>		5 000 €	134 786,22 €	110 000 €	<p>49 200 €</p> <p>(1^{er} versement (60 % du montant total) subvention Ciel)</p>	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	DANSE	POETIQUES INDUSTRIES	<p>Programme d'activités chorégraphiques . 1/ création : Dérapages, pièce pour sept artistes chorégraphiques et circassiens. Danse, cirque, musique (Arash Sarkechik) et light painting (Jadikán). Mars à octobre 2020 (Théâtres des Franciscains, Béziers (34), École nationale de cirque Shems'y, Salé / Rabat (Maroc), La Cascade, Pôle national des Arts du Cirque, Bourg-Saint-Andéol (07)) + reprise de Parallèle 26 (création 2006 avec Archaos) : thème de l'enfermement, reprise avec 12 apprentis issus des deux centres de formation. 2/ diffusion : Pièce à vivre, Solo de danse poétique, politique et humoristique pour appartements et espaces de vie. 3/ action culturelle : Création amateur avec le territoire saint-marcellinois, Dans les peaux de l'Afrique pour le Défilé de la 19e Biennale de la danse de Lyon. Avec la Cie 158 Hélène Petit.</p> <p>Secteur 3 : projet de résidence au Lycée Louise Michel. Secteur 6 : projet CLEPT. Avec : Arash Sarkechik : musicien et compositeur. Jean-Pierre Smadja, Frédérique Dutertre, Raphael Charpentier : compositeurs. Catherine Bechetoille : scénographe, costumière, accessoiriste, régisseuse plateau... Lola Kervroedan, Lilou Robert, Cédric Lequileuc : artistes chorégraphiques et interprètes. Magali Benvenuti, Fred Vaillant, Valentine Mathiez, Guillermo Manzo : artistes chorégraphiques et intervenants danse. Rachid Ouahman, Younes Essafy : artistes circassiens. Partenaires : Grand Angle (Voiron), Prunier Sauvage, TMG, Pot au noir, Espace Paul Jargot, CDCN Le Pacifique (Grenoble), ...</p>	10 000 €			2 253 €	10 000 €	10 000 €	Favorable

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2019	Sub DAC exceptionnelle 2019	Appel à projet 2019	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2020	Montants proposés pour le projet 2020	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TROISIÈME BUREAU	<p>Programme d'activités de l'association : 20e édition du Festival Regards Croisés du 13 au 18 mai 2020 ; Les Envoies 2020 et création théâtrale "Gens du Pays". '- 20e édition du Festival Regards Croisés - du 13 au 18 mai 2020 au Théâtre Sainte-Marie d'en Bas : met à l'honneur pendant une semaine des pièces contemporaines, en présence de leurs autrices et auteurs, par des lectures et mises en espace, ateliers, rencontres, tables rondes, commandes d'écriture, master class, librairie, édition... C'est un temps de découverte des dramaturgies du monde, un temps d'échange, de travail et de confrontation entre professionnel.le.s et amatrice.teur.s, un événement auquel participent chaque année plus de 150 jeunes gens, lycéen.ne.s, étudiant.e.s et élèves comédien.ne.s. // Partenaires : Théâtre Sainte Marie d'en bas, bibliothèque Centre ville, Musée de l'ancien Évêché (Grenoble centre), Studio danse CCN2, L'EST (Saint-Martin d'Hères), Maison des Écrits (Echirolles), Saint-Antoine l'Abbaye. - <i>Les Envoies 2020</i> : dispositif mutualisé d'accompagnement de jeunes artistes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'accompagnement artistique, logistique et financier de trois projets de création théâtrale d'un texte contemporain, dont un de théâtre musical, durant une année de novembre 2019 à novembre 2020. Dix structures de la Région Auvergne-Rhône-Alpes mutualisent moyens techniques, expériences et financements pour accueillir et accompagner par des séances de dramaturgies, résidences "scénographie" puis "création" jusqu'aux représentations, au nombre de 10, de jeunes artistes en voie de professionnalisation. // Nombreux partenaires à Grenoble et en région. - <i>Création Théâtrale "Gens du Pays"</i>: texte de l'auteur franco-québécois Marc-Antoine Cyr, "Gens du pays", fable poético-politique tendre, acide et cocasse, sur la jeunesse issue de l'immigration et sur les difficultés de notre société à penser ses contradictions. Sur le plateau, avec les trois acteurs.trice, un musicien. // Résidences : Espace 600 en partenariat avec le Théâtre de Grenoble, La Rampe (Echirolles) L'Autre Rive (Eybens) // Autres lieux présentés pour pré-achat: Les Scènes du Jura (Lons-le-Saunier), Bonlieu Scène Nationale (Annecy), le Théâtre de la Tête Noire (Sarran)...</p>	35 000 € (année sans biennale Les Envoies, d'où le montant plus bas)			6 762 €	61 000 €	50 000 €	Favorable

Conseil municipal du 16 décembre 2019
Annexe 1 à la délibération n° 21127

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2020

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CLUBS DE SPORT COLLECTIF - SOUTIEN AU HAUT NIVEAU								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	22-janv-19	31-déc-2020	9 000 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	3 000 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	18-janv-19	31-déc-2020	61 030 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 150 €	25 160 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	22-janv-19	31-déc-2020	106 290 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	35 140 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	18-janv-19	31-déc-2020	133 145 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 636 €	79 710 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	08-févr-19	31-déc-2020	10 820 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	3 980 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	YETI'S Grenoble Roller Hockey	22-janv-19	31-déc-2020	18 600 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 950 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
						Total	148 940 €	

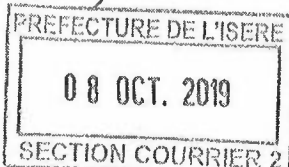
AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	28 415 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	18 700 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	34 980 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	12 600 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv-19	31-déc-2020	5 060 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 400 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	112 350 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	40 500 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 135 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 300 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	28-nov-18	31-déc-2020	24 180 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 318 €	9 900 €
		délibération n° 7734 du 5 novembre 2018						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	87 538 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	41 200 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	37 525 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 763 €	16 200 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	45 950 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 381 €	29 000 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	100 300 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	6 800 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	43 300 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 934 €	22 200 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2019	Objet de la subvention proposée	Subventions 2020		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	54 750 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	23 020 €	36 100 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Le Plateau	01-janv-19	31-déc-2021	15 000 €	Prise en charge d'un encadrant diplômé « Métiers de la forme »	0 €	0 €	15 000 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	21 485 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 711 €	10 600 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Nautic Club Alp'38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP'38)	12-juin-17	31-déc-2020	34 400 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	25 000 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	29 688 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	424 €	8 500 €
		délibération n° 1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	12 350 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	13 258 €	6 500 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	21 025 €	Fonctionnement 2020 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	5 130 €	9 800 €
		délibération n° 1819 du 26 juin 2017						

Total **314 300 €**

Total général **463 240 €**

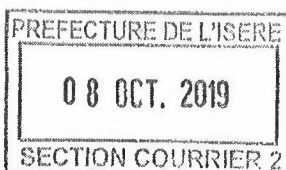


Tarifs du téléphérique pour 2020 (tva à 10 %)

Nature du billet	Voyage	Tarif
INDIVIDUEL - Adulte	aller retour	8,60 €
	aller simple	5,80 €
INDIVIDUEL - Enfant/+ de 75 ans/demandeur d'emploi/ handicapé ¹	aller retour	4,70 €
	aller simple	3,30 €
<i>Tarif appliqué aux enfants de 5 ans à 15 ans (Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial) ; aux +75 ans ; demandeur d'emploi ; PMR, handicapé et éventuel accompagnateur ; groupe d'handicapés (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants)</i>		
INDIVIDUEL - Éco / Etudiant ¹	aller retour	6,00 €
	aller simple	4,20 €
<i>Tarif appliqué aux : étudiant ; lycéen ; famille nombreuse ; abonné TAG avec justificatif de validité et partenaires (hôtels, Alices, ...)</i>		
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation, carte nominative	adulte	44,00 €
	- de 15 ans ¹	29,00 €
EVENEMENT	aller retour	4,30 €
	aller simple	3,00 €
<i>Organisation d'événement en partenariat avec la Régie du Téléphérique</i>		
CARTE 6 VOYAGES	aller retour	39,60 €
	aller simple	27,60 €
<i>Carte non nominative pouvant être utilisée par plusieurs personnes en plusieurs fois</i>		
TRIBU - Collectif de 6 à 14 personnes	aller retour	6,60 €
	aller simple	4,60 €
<i>Tarif appliqué pour un collectif constitué de 6 personnes minimum jusqu'à 14 personnes effectuant un règlement unique</i>		
GROUPE - Collectif à partir de 15 personnes	aller retour	6,00 €
	aller simple	4,20 €
GROUPE - Scolaire ²	aller retour	3,30 €
	aller simple	2,10 €
<i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, universités), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Les accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire</i>		
GROUPE ² Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des établissements du site sommital de la Bastille	De 15 à 100 personnes	aller retour 5,30 € aller simple 3,80 €
	Au-delà de 100 personnes	aller retour 4,60 € aller simple 3,30 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)	voyage	2,00 €

¹ Sur présentation d'une pièce justificative

² Réservation préalable obligatoire



Tarifs 2020

OUVERTURE DE LA REMONTEE MECANIQUE EN DEHORS DES HORAIRES HABITUELS

Cas n°1 : Ouverture anticipée du téléphérique

Selon les saisons, le téléphérique ouvre à 9h15 ou 11h :

Il est possible de demander une ouverture anticipée du téléphérique.

Cette ouverture s'effectue par tranche de 30 minutes selon les critères suivants :

- Du lundi au samedi 65 € par demi-heure
- Dimanche et jour fériés 90 € par demi-heure

Cas n°2 : Ouverture exceptionnelle

Lorsque le téléphérique ferme à 18h30 ou 19h :

Il est possible de demander une ouverture exceptionnelle du téléphérique pour la soirée. Cette ouverture sera obligatoirement effectuée depuis l'heure de fermeture habituelle (18h30 ou 19h) jusqu'à 00h pour la dernière descente, selon les tarifs suivants :

- Du lundi* au jeudi Forfait de 300 €
- Dimanche et jour fériés Forfait de 600 €

**Hors les lundis de fermeture complète, de janvier à avril et d'octobre à décembre*

Cette ouverture exceptionnelle peut également être complétée par une prolongation au-delà de 00h et sera facturée par tranche de demi-heure comme spécifié dans le cas n°3.

Cas n°3 : Prolongation d'ouverture

Lorsque le téléphérique ferme habituellement à 00h, il est possible de demander une prolongation d'ouverture.

Cette prolongation s'effectue par tranche de 30 minutes. Chaque demi-heure sera alors facturée jusqu'à l'heure de fermeture souhaitée.

Du lundi au samedi :

- Prolongation ne dépassant pas 2h le lendemain matin 90 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 2h le lendemain matin 110 € chaque demi-heure

Le dimanche et jours fériés :

- Prolongation ne dépassant pas 2h le lendemain matin 120 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 2h le lendemain matin 130 € chaque demi-heure

Tous les tarifs s'entendent TTC (TVA à 10,00 %)

Attention ! les trajets en téléphérique ne sont pas compris et seront facturés en complément de ces ouvertures selon la grille de tarifs 2020 votés.



TARIFS PUBLICS 2020- ESPACES RECEPTIFS DE LA BASTILLE

	JOUR ET DUREE DE LA LOCATION	SALLE LESDIGUIERES	SALLE DUTRIEVOZ	LES DEUX SALLES ENSEMBLE	ESPACES EXTERIEURS*
TARIFS TTC TOUS TYPES DE CLIENTELE CONFONDUS	Location en journée Du lundi au vendredi de 8h à 18h <i>(Hors jour férié)</i> <i>(Forfait nettoyage en supplément obligatoire à la charge du client)</i>	Jusqu'à 40 pax : 500 € jusqu'à 80 pax : 750 €	Jusqu'à 40 pax : 500 € Jusqu'à 80 pax : 750 € A partir de 80 - pax : 900 €	De -10 % à -15 % sur le coût total des deux salles	*Privatisation partielle proposée qu'après accord de la RTGB et à titre exceptionnel. 900 € <i>(pas de location possible durant les vacances scolaires et jour fériés)</i>
	- Location en journée le weekend, - Location en journée les jours fériés, - Location en soirée tous les jours <i>(Service de sécurité et forfait nettoyage en suppléments obligatoires à la charge du client)</i>	900 €	1 100 €	-20 % sur le coût total des deux salles	*Privatisation partielle proposée qu'après accord de la RTGB et à titre exceptionnel. 1 100 € <i>(pas de location possible durant les vacances scolaires, jour fériés, samedi et dimanche)</i>
	Location pour le weekend complet, Du vendredi 14h au dimanche 20h. <i>(Service de sécurité et forfait nettoyage en suppléments obligatoires à la charge du client)</i>	1 500 €	1 700 €	-20 % sur le coût total des deux salles	Pas de location possible les weekend

PREFECTURE DE L'ISERE
08 OCT. 2019
SECTION COURRIER 2

Les tarifs annoncés sont TTC avec une TVA de 20 %. Le mobilier de la salle est compris. Le nettoyage de la salle à l'issue de la manifestation ainsi que le service de sécurité imposés ne sont pas compris et seront facturés en supplément par la RTGB. Le Transport en téléphérique des participants est obligatoire et facturé en supplément par la RTGB en fonction du nombre de personnes transportées et de l'heure de fermeture du téléphérique.

L'annulation totale ou partielle des prestations, après l'accord contractuel, entrainera :

- Des frais de dossier d'un montant de 150 € ttc pour les évènements familiaux et 150 € HT pour les évènements professionnels, étudiants ou associatifs
 - Une retenue de 50 % du montant de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 6 mois avant l'évènement
 - Une retenue de la totalité de l'acompte versé si l'annulation a lieu au moins 3 mois avant l'évènement
- En cas d'annulation entre 3 mois et 15 jours, la totalité de l'acompte sera conservé et 20 % du montant du solde restant à régler sera facturé.
En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date, la totalité de l'acompte sera conservé et 50 % du montant du solde restant à régler sera facturé

TARIFS PUBLICS TTC 2020 (TVA 20 %) - DIVERS

Location de matériel technique :

- Vidéoprojecteur 80 € TTC / 50 € TTC la ½ journée
- Enceintes et micro 120 € TTC la journée / 200 € TTC la soirée

En cas de dégradation : nettoyage et / ou remise en état :

- réalisé par le personnel de la RTGB : 40 € TTC / heure de mains d'œuvre
- réalisé par un prestataire : tarif calculé sur la base du devis fourni par le prestataire avec une marge maximum de 30 %.

En cas de mobilisation du personnel de la RTGB pour :

- la coordination de l'évènement,
- l'accueil des prestataires en l'absence du client,
- la gestion de l'ascenseur en dehors des horaires d'ouverture du téléphérique,
- l'accueil personnalisé des invités,
- la mise en place du mobilier de la salle selon le cahier des charges du client.

40 € ttc / l'heure réalisé par le personnel de la RTGB qualifié et habilité.

En cas de dégradation ou de vol, chaque matériel sera facturé à son prix unitaire hors taxe comme précisé ci-dessous :

Tables rectangulaires 150 cm de long	68,00 €
Tables rondes en plastique Ø 152 cm	131,00 €
Chaises en plastique	42,00 €
Chauffages électriques de 3 KW	152,00 €
Rallonge (enrouleur 25 m)	65,00 €
Spots	11,0 €
Escabeau	120,00 €
Rampe d'accès	270,00 €
Cintres	1,00 €
Cendrier extérieur	262,50 €
Paillason	202,00 €
Balais	6,50 €
Balais Espagnol	14,00 €
Raclettes	27,50 €
Pelle	29,50 €
Sceaux pour laver par terre	24,50 €
Extincteur	61,00 €
Rideaux des baies vitrées	451,50 €
Rideaux du sas d'entrée	577,50 €
Rideau traiteur	472,50 €
Attaches rideaux	31,50 €
Portants	131,50 €
Poubelles inox WC	52,50 €
Balayettes toilettes	12,50 €
Corbeille sanitaire	15,50 €
Barrière Vauban	73,50 €

En cas de dégradation ou de vol, sur d'autre matériel mis à disposition et non référencé ci-dessus, il sera facturé à son prix coûtant sur présentation d'un devis.



Conseil municipal du 16 décembre 2018

Annexe à la délibération N° 88 - (20583)



TARIFS PUBLICS HT 2020

ESPACES DE COMMUNICATION (TVA 20 %)

ESPACES PUBLICITAIRES SUR TELEPHERIQUE OU GARES

Hors frais techniques de fabrication

Habillage des bulles* (pose non incluse) :

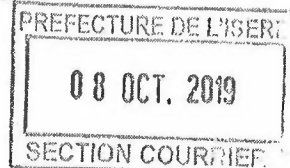
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour 1 jour	1 600,00 € HT
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour forfait 7 jours	6 900,00 € HT
- 2 trains de cabines (demi bulle) pour 1 jour	900,00 € HT
- 2 trains de cabines (demi bulle) pour forfait 7 jours	4 300,00 € HT

Petite bâche sur gare basse** (pose incluse) :

- pour forfait 7 jours	500,00 € HT
- pour forfait 14 jours	800,00 € HT

Grande bâche sur gare basse *(pose non incluse) :

- pour forfait 7 jours	1 200,00 € HT
- pour forfait 14 jours	2 000,00 € HT
- frais de dossier	200,00 € HT



Ecran gare basse** (une page de 20 secondes) :

- pour 1 jour	150 € HT
- pour forfait 7 jours	500 € HT

*Réservé uniquement aux institutions culturelles, touristiques, collectivités ou partenaires de la Régie du Téléphérique pour l'animation du site de la Bastille. Soumis à l'accord obligatoire de la Régie du Téléphérique. Avec possibilité de valorisation par échange marchandise uniquement à hauteur de 50 % du montant total. 100 % pour les services de la ville de Grenoble, limité à 5 max par an.

** Réservé aux institutions culturelles, touristiques, collectivités ou partenaires de la Régie du Téléphérique pour l'animation du site de la Bastille, aux entreprises ou associations ayant loués les espaces réceptifs de la Bastille pour un évènement précis. Soumis à l'accord obligatoire de la Régie du Téléphérique.

ESPACES PUBLICITAIRES SUR SITE DE LA BASTILLE

Hors frais techniques de fabrication

- Signalétique sur site sommital*** (hors impression, pose incluse) :
 - Pour 1 jour 150 € HT
 - Pour 3 jours 300 € HT
 - Pour 5 jours 500 € HT

***Signalétique site sommital Bastille dans le cadre d'un évènement ou d'un partenariat organisé sur le site. Avec possibilité de valorisation par échange marchandise uniquement à hauteur de 50 % du montant total.

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à créer	Temps de travail
Ville solidaire et citoyenne	Santé publique et environnementale	Promotion de la santé	Adjoint d'animation (4 postes)	Temps non complet (80%)

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Finances, contrôle de gestion, juridique	Affaires juridiques, commande publique et logistique	Achats logistique	Technicien	Attaché
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts	Adjoint technique à temps non complet (50 %)	Adjoint technique (100 %)
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts	Technicien	Rédacteur
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Kateb Yacine	Assistant de conservation à temps non complet (50%)	Assistant de conservation à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Jeunesse	Animateur	Rédacteur
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (60%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (65%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Education Jeunesse Secteur 1 – 3	Adjoint technique à temps non complet (34%)	Adjoint technique à temps non complet (0%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (73%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (83%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (95%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 1- 3	Adjoint technique à temps non complet (65%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 2- 5	Adjoint technique à temps non complet (63%)	Adjoint technique à temps non complet (70%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 2- 5	Adjoint technique à temps non complet (89%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 2- 5	Adjoint technique à temps non complet (82%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (84%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (89%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (89%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (84%)	Adjoint technique à temps non complet (85%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (89%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (74%)	Adjoint technique à temps non complet (85%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (89%)	Adjoint technique à temps non complet (90%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (70%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Education Jeunesse / Secteur 4- 6	Adjoint technique à temps non complet (63%)	Adjoint technique à temps non complet (80%)
Ville émancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville solidaire et citoyenne	Action Territoriale	Territoire secteur 3	Adjoint technique (50 %)	Adjoint technique (70%)

SUPPRESSION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste à supprimer
Ville solidaire et citoyenne	Action Territoriale	Territoire secteur 3	Adjoint technique